

AURILLAC AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

- N° 1: Admissions en non valeur
- N° 2: Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac - Approbation de la garantie d'emprunt pour l'installation de deux centrales photovoltaïques - SEBA 15
- N° 3: Adaptation des durées d'amortissement des immobilisations (modification de la délibération n°DEL-2023-148)

MARCHES

- N° 4 : Avenant n°3 au marché de travaux de réalisation du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac - Lot n°02 - Requalification de la Place Sémard et du parvis de la Gare

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- N° 5 : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Association Eclat

ENVIRONNEMENT

- N° 6 : Accompagnement à la création d'une filière de réemploi du verre avec la participation d'Aurillac Agglomération au projet PAMPA Consigne dans le cadre de la consolidation de son fonctionnement avec le VALTOM

- N° 7 : Plantelière - Tarifs des formations pour les habitants hors agglomération

GRANDS EQUIPEMENTS

- N° 8 : Convention de mise à disposition du Stade Jean Alric au profit de la SASP SACA pour la période 2025 / 2027

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

- N° 9: Réseau Très Haut Débit - Désignation des représentants des Communautés d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique

TRANSPORTS

N° 10 : Délégation au Président pour négocier et signer un avenant au contrat SGHA avec la Compagnie CHALAIR, délégataire de la ligne aérienne Aurillac/Paris Orly - Création d'un nouveau tarif ménage cabine

URBANISME ET HABITAT

N° 11 : Demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites "dispositif SRU"

ADMINISTRATION GENERALE

N° 12 : Convention de mutualisation des services entre Aurillac Agglomération et la Ville d'Aurillac pour la réalisation des missions d'entretien, d'approvisionnement en fluides et de réparations du parc de véhicules roulants

N° 13 : Modification des statuts d'Aurillac Agglomération - Ajout d'une compétence facultative en lien avec la GEMAPI

N° 14 : Fonctionnement d'Aurillac Agglomération - Délégation du Conseil au Bureau et au Président - Autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des Responsables de Service (modifie les délibérations n°DEL-2020-056, n°DEL-2021-152, n°DEL-2024-165 et n°DEL-2025-020)

N° 15 : Convention-type portant autorisation d'intervention sur les parcelles de propriétaires riverains de cours d'eau et définition des obligations d'entretien des ouvrages, dans le cadre de travaux relevant de la compétence GEMAPI

N° 16 : Tableau des effectifs - Octobre 2025

GROUPE B

FINANCES

N° 17 : Décision Modificative 2025/02

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 18 : Présentation du rapport sur la situation de la Société d'Économie Mixte SEBA 15 au titre de l'année 2024

N° 19 : Présentation du rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement au titre de l'année 2024

N° 20 : PEM2i : Accord de Consortium "CMA - Compétences et Métiers d'Avenir" - FermentAtion MicrobiolOgie induStrielle (FAMOUS)

N° 21 : Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des librairies indépendantes labellisées LIR

TOURISME

N° 22 : Crédit d'impôt pour la création d'un Chemin de Grande Randonnée GR480 sur le territoire d'Aurillac Agglomération

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 23 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement - Année 2024

ENVIRONNEMENT

N° 24 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2024

TRANSPORTS

N° 25 : Présentation du rapport sur la situation de la SA-SPL STABUS au titre de l'année 2024

N° 26 : Expérimentation d'une ligne virtuelle de covoiturage, aménagements et animation associés - Fonds Vert 2025 - Approbation du plan de financement prévisionnel

URBANISME ET HABITAT

N° 27 : PLUi-H - Prescription de la révision n°1, définition des objectifs poursuivis, arrêt des modalités de collaboration et fixation des modalités de concertation avec le public
 N° 28 : Approbation d'une Charte de Gouvernance pour la révision générale du PLUi-H

E- DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SÉANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Philippe MARIOU

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : absent

Philippe COUDERC : absent, représenté par Christophe PESTRINAUX

Alain COUDON : absent, représenté par Bernard BERTHELIER

Thierry CRUEGHE : absent, représenté par Jean-Louis VIDAL

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Magali MAUREL

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : absent, suppléé par Vincent NIGOU

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : absente, représentée par Sylvie LACHAIZE
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : absent, représenté par Julien VIDALINC
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : absent
 Jean-Paul NICOLAS : absent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENO-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : absente, représentée par Valérie RUEDA

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian POULHES est désigné secrétaire de séance comme il faut signer toutes les délibérations et qu'il est souvent présent.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 juin 2025

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire ? Non.

Je considère qu'il est approuvé.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Comme de coutume, j'ai un certain nombre de points, que je souhaite évoquer, de la vie de notre collectivité. Sur les actualités récentes, depuis le précédent Conseil, il y a eu un certain nombre d'opérations qui nous ont donné l'occasion de nous retrouver, dans nos compétences respectives, autour de certains projets structurants pour notre territoire.

Le premier élément que je souhaite vous rappeler, c'était le 29 juillet, sur la commune de Lacapelle-Viescamp, où nous avons inauguré le tronçon qui concernait la Communauté d'Agglomération de 7 km, sur les 42 kilomètres que fait le Tour du Lac. Une belle manifestation

où on a pu mettre en valeur les réalisations qui nous rendaient accessibles un certain nombre de kilomètres de ce parcours, avec, la réalisation, finalement, de 100% du chemin qui concernait Aurillac Agglo.

Le Festival de Théâtre de Rue, l'édition 2025 s'est terminée. C'était une très belle édition en termes de fréquentation et en termes de représentations artistiques. Bien évidemment, je ne peux pas passer sous silence la nuit du mercredi, où nous avons eu le malheur d'avoir un groupe de casseurs, qui ont largement terni l'image locale mais aussi nationale de ce Festival. En tout cas, ça m'a fait prendre conscience du fonctionnement des chaînes d'info en continu et de me dire que la vérité, elle est à géométrie variable et particulièrement quand on veut faire passer des messages qui concernent d'autres sujets que la réalité des faits. Tout s'est bien fini et j'avoue que j'ai été particulièrement ému de la solidarité qu'ont exprimée toutes les collectivités, l'Etat, la Région et le Département, lors de la soirée des Collectivités, en affirmant un soutien renouvelé à ce Festival, et exprimant la volonté que nous avions et que nous avons encore, de maintenir ce Festival malgré les quelques personnes qui souhaitent que ce Festival disparaisse.

La rentrée étudiante : le 11 septembre dernier, il y a eu une conférence de presse qui a fait le point sur l'Enseignement Supérieur au sein même de notre territoire. C'est toujours un moment intéressant parce qu'on n'a pas une parfaite image du nombre d'étudiants d'Enseignement Supérieur. Ce sont 1 623 étudiants qui ont pris le chemin de l'Enseignement Supérieur au sein même de notre interco. Et la force de l'Enseignement Supérieur sur notre territoire, c'est sa richesse, parce que l'on ne vient pas par hasard dans le Cantal, c'est parce qu'il y a des formations attractives, que ce soit l'UCA avec la microbiologie, la Manufacture, par exemple. Tout ce qui est Enseignement Supérieur d'une manière générale est attractif, et, en l'occurrence, sur une ville de 26 000 habitants, avoir 1 600 étudiants en Enseignement Supérieur, c'est une richesse. Ça modifie la ville, ça donne une image de notre territoire qui devient de fait attractif et ça anime à la fois, au sein de notre territoire, la culture, le sport, l'immobilier. Tous ces éléments font que le vivre ensemble est facilité sur Aurillac.

Et puis, il y a eu l'événement, les Rendez-Vous Etudiants, qui se sont particulièrement bien passés. Il y avait, le mardi, des épreuves sportives, qui ont permis à 500 jeunes de se confronter, dans une ambiance très festive et le personnel du Centre Aquatique avait encadré ces épreuves. Ça a été une satisfaction générale. Puis le lendemain, il y a eu la truffade géante, avec 900 truffades distribuées mais surtout un spectacle sur la place Michel Crespin, qui a quand même attiré 1 300 spectateurs, donc une forte attractivité de cet événement.

Le Salon de l'habitat s'est déroulé du 19 au 22 septembre, au Prisme. Nous avions le stand Villes Vivantes « Bimby Bunti » qui était sur le stand de notre Agglomération. Les rendez-vous ont été complets, ce qui a bien prouvé la pertinence de cette réflexion sur notre territoire et je crois que d'une manière générale, la satisfaction a été exprimée à la fois du bureau qui nous accompagne mais aussi des habitants, qui ont eu des réponses parfois originales sur leur parcelle ou sur leur maison. Angélique, tu veux dire quelque chose ?

A. MARTINS- Pas grand-chose de plus, si ce n'est que l'engouement a été tel que Villes Vivantes a prévu d'autres moments de rendez-vous pour les habitants. Ils étaient vraiment très satisfaits de l'engouement.

M. LE PRESIDENT- Charly, est-ce que tu veux dire un mot sur le Salon de l'Habitat ?

C. DELAMAIDE- Oui, un rapide compte-rendu, avec un Salon qui a démarré un peu timidement le vendredi et le samedi. Le vendredi, on a eu 1 300 personnes, 2 700 personnes le samedi, dû à la météo. Il faisait très beau et ils n'étaient pas là. Par contre, le dimanche, ça s'est accéléré, avec 4 000 personnes et 1 000 le lundi. On arrive à un total qui avoisine les 9 000 personnes. Dans le retour des questionnaires que l'on a tous les ans, on a 70% à peu près des exposants qui souhaitent revenir. Le reste ne sait pas trop encore. Concernant l'impact économique, à 80%

il va de très bon à moyen, dans un contexte un peu morose. Ce n'est pas si mal que ça. Il y avait des satisfactions sur l'invité que l'on avait cette année, Pascal le grand frère. Une validation sur l'organisation extérieure que l'on a mise en place, une fréquentation un peu moindre que les années précédentes, une soirée des exposants qui était la demande, qui a été appréciée, et, une volonté, peut-être, que l'on arrive à fermer un peu plus tard le soir, mais c'est un peu plus compliqué pour des raisons économiques, entre autres. Voilà un peu les grandes lignes, mais ce n'est pas trop mal, avec des difficultés à mobiliser les exposants automobiles, qui sont un peu dans une période difficile, mais j'espère que ça reviendra.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Pour poursuivre, nous avons inauguré jeudi dernier, sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, la Zone d'Activités d'Esmolès, à côté du cimetière. C'était une belle inauguration. Les travaux ont été menés de façon efficace, 5 lots viabilisés, avec une vente signée, deux compromis de vente en cours et trois candidats éventuels qui pourront compléter cette opération. Ce qui fait qu'elle sera vendue à 100%. Le coût de l'opération est de 200 000 euros HT et la SEBA 15 est intervenue en tant que prestataire de services pour accompagner les ventes.

Ensuite, pour les dates à venir, il va y avoir le Comité de Projet de Petites Villes de Demain, qui aura lieu jeudi prochain, co-présidé par Jean-Luc LENTIER et Christian POULHES, avec en présence Hervé DEMAI pour faire la clôture, puisque c'est la réunion de clôture de Petites Villes de Demain.

Nous aurons dans un futur proche, certainement au mois de novembre, l'inauguration de la maison de l'eau et de l'urbanisme, qui sera située sur l'immeuble de la paix avec une identification. Les services qui nécessitent de l'accessibilité des usagers seront situés au rez-de-chaussée, que ce soit de l'eau et de l'urbanisme, de façon à pouvoir avoir un accueil facile à communiquer et une identification très forte de ces services, qui sollicitent 99% des visites de l'Agglo. Pour les visiteurs, avoir une identification facile et une adresse facile à trouver.

Nous aurons certainement la première pierre du Boulodrome, qui sera posée avant la fin de l'année. Construit en 1996, ce Boulodrome est un des plus anciens équipements sportifs de l'Agglo. Le projet, avec 3,8 millions d'euros, va permettre sa réhabilitation. Il va y avoir une période de 15 à 18 mois de fermeture de cet équipement. En tout cas, le projet reste un projet intéressant pour les usagers, et c'est un équipement qui est fortement sollicité et apprécié de tous les joueurs de pétanque, boules, etc.

Sur l'Aéroport, nous avons pris, le 30 juin 2025, la décision de baptiser l'Aéroport Aurillac-Tronquières, l'Aéroport Marie Marvingt. Une cérémonie de baptême de cet équipement public sera organisée, dans les mois qui viennent, avant la fin de l'année. Les dates seront communiquées ultérieurement, puisqu'il y a besoin de prendre l'attache de beaucoup de monde.

Sur l'avancement du label Pays d'Art et d'Histoire, Magali, est-ce que tu veux faire un point ?

M. MAUREL- Depuis juin 2023, on s'est engagé dans une démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire. Le dossier est suivi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui a validé la fiche périmètre. On a un certain nombre de documents à faire valider. Ça a été fait en attendant de recevoir le mémoire, le document de synthèse, qui présente toute l'identité culturelle, patrimoniale et historique du territoire. C'est la dernière étape avant le dépôt du dossier de candidature, qui est prévu au printemps 2026. On s'est réuni pour un certain nombre d'entre vous, vous étiez présents, lors du Forum Pays d'Art et d'Histoire du mois de septembre, pour travailler sous forme d'ateliers, à nourrir le plan d'action qui sera proposé autour des axes qui ont été retenus en comité de pilotage. Les prochaines échéances, ce sera une réunion du comité de pilotage et du comité technique, a priori, prévue le 19 novembre, je le dis pour les membres,

à 14h, pour échanger sur une proposition de plan d'action et de budget prévisionnel. Ces documents seront ensuite passés lors du prochain Conseil Communautaire du 15 décembre.

M. LE PRÉSIDENT- Merci. Est-ce que tu veux faire un retour sur les Journées Européennes du Patrimoine ?

M. MAUREL- Pour la deuxième année consécutive et aussi, en lien justement avec cette démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire, on a proposé, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, un programme commun avec les Communes. L'année dernière, c'était une quinzaine d'actions, cette année c'était 25 actions et il y a eu plus de 2 000 personnes qui ont participé, sur le week-end, aux différents temps proposés sur l'ensemble de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT- Merci. Dans les points d'actualités, un petit point sur le PAT, Stéphane ?

S. FRECHOU- Oui, simplement une petite information qui nous a été donnée par la DDT. Notre candidature a été retenue par la DRAAF et notre PAT est labellisé au niveau 2, c'est-à-dire au niveau le plus haut. C'est une vraie reconnaissance pour le travail effectué, qui devrait s'ensuivre d'une subvention dont nous méconnaissons, à ce jour, le montant, mais qui devrait nous être signifiée très rapidement. C'est surtout l'occasion de remercier très sincèrement tous les services qui ont beaucoup œuvré, parce que les temps étaient très contraints pour monter le dossier de candidature. J'ai rencontré d'ailleurs, à Lyon, cette semaine, la DRAAF et nous avons obtenu les félicitations de ses services parce que le dossier est très solide et nous sommes habilités pour 5 ans. Dans 5 ans, il y aura une revoyure, pour voir si toutes les actions que nous avons votées ont été essentiellement réalisées.

M. LE PRÉSIDENT- Merci. Enfin, pour finir, un point sur la fréquentation de la ligne aérienne. C'est une quasi-stabilité, puisqu'en 2025, nous avons eu, à la fin du mois de septembre, 17 555 passagers, contre l'année dernière, 18 400, mais avec, en 2024, une rotation supplémentaire. Ce qui fait que notre taux de remplissage est en 2025 de 50%, puisqu'il y a moins de vols, donc mécaniquement, le nombre de passagers étant à peu près identique, on améliore ce ratio, contre 43% l'année dernière. Ce qui veut dire qu'on pourra dire, que dans l'avion, il y a un siège occupé sur deux, si on est optimiste, et sinon, il y aura un siège de vide sur deux si on est pessimiste. En tout cas, ce sujet, de l'utilité de la ligne aérienne, est un non-débat au sein même des élus, quelle que soit la couleur politique et la collectivité puisqu'on est tous bien conscients que, sans cette ligne aérienne, le tissu économique ne pourrait survivre à Aurillac. Notre enclavement nous oblige à financer cette ligne aérienne et, quand on a un taux de remplissage de 50% et qu'on compare avec les aérodromes ou aéroports voisins, on s'aperçoit qu'on n'a pas à rougir de ce chiffre qui correspond à un chiffre très favorable sur la fréquentation des lignes aériennes, compte tenu des évolutions du transport d'une manière générale en France.

Voilà ce que je voulais dire en propos liminaires.
Y a-t-il des prises de parole ? Non.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRÉSIDENT- Je vous propose de passer à l'ordre du jour, avec les délibérations et l'énoncé des délibérations du groupe A.

Il y a 3 délibérations en Finances :

- La délibération n° 1: Admissions en non valeur
- La délibération n° 2 : Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac - Approbation de la garantie d'emprunt pour l'installation de deux centrales photovoltaïques - SEBA 15
- La délibération n° 3 : Adaptation des durées d'amortissement des immobilisations (modification de la délibération n°DEL-2023-148)

Au titre des marchés :

- La délibération n° 4 : Avenant n°3 au marché de travaux de réalisation du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac - Lot n°02 - Requalification de la Place Sémard et du parvis de la Gare

Pour le Développement Economique et l'Enseignement Supérieur :

- La délibération n° 5 : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Association Eclat

Pour l'Environnement :

- La délibération n° 6 : Accompagnement à la création d'une filière de réemploi du verre avec la participation d'Aurillac Agglomération au projet PAMPA Consigne dans le cadre de la consolidation de son fonctionnement avec le VALTOM

S. LACHAIZE- Je ne l'ai pas demandé par écrit, mais, ne faisant pas partie de vos instances, j'aurais bien aimé avoir des explications, et, ce n'est pas du tout polémique, c'est que j'aurais voulu savoir ce qu'est ce réemploi du verre, Monsieur FRECHOU.

S. FRECHOU- Oui, avec plaisir, Madame LACHAIZE. En fait, Pampa est une Association Auvergnate, qui a été créée par diverses collectivités et syndicats : il y a le VALTOM, le syndicat qui collecte les déchets à Montluçon, le syndicat d'Issoire. On a été sollicité pour intégrer cette Association, qui initie la consigne verre dans certains commerces. Certains commerces aurillacois sont déjà dans le réseau. L'idée, c'est que la Collectivité puisse adhérer à l'Association. Actuellement, les bouteilles qui sont collectées en Auvergne sont lavées en Rhône-Alpes, dans une usine en Ardèche. A terme, il y a le projet de créer une usine de lavage en Auvergne, pour ouvrir la zone de chalandise un peu plus à l'ouest, notamment en intégrant la Creuse et la Corrèze, et multiplier le nombre de bouteilles utilisées.

Pour mémoire, en 2024, il y a eu à peu près 50 000 contenants qui ont été lavés et réemployés par le réseau Pampa. En 2025, on sera, à la fin de l'année, à plus de 100 000 et l'objectif fixé pour 2026, c'est 200 000. En gros, c'est de doubler chaque année les contenants. Tout ça, pour respecter évidemment la loi et puis pour évidemment, avoir une vertu environnementale, puisque le réemploi emploie beaucoup moins d'énergie que le fait de refondre et de refabriquer du verre à partir de la récupération du verre. L'objectif est, d'ici 2027, de proposer à peu près 10% des contenants qui soient consignés sur le territoire. C'est un objectif ambitieux. Pour l'instant, l'Association a deux salariés dans le Puy-de-Dôme. Ils sont essentiellement financés par le VALTOM, qui est la plus grosse des collectivités de l'Association. L'objectif, c'est qu'on prenne pleinement notre place dans ce modèle-là et que le nombre de commerces cantaliens qui sont adhérents à cette Association et qui utilisent ce réemploi soit exponentiel.

S. LACHAIZE- Merci. Et au niveau des particuliers ?

S. FRECHOU- En fait, c'est pour les particuliers. Si aujourd'hui, vous achetez une limonade à la Biocoop, pour ne pas faire de publicité, vous avez le choix entre une bouteille consignée et une bouteille qui se jette. La bouteille consignée l'est dans le réseau Pampa.

S. LACHAIZE- Et quand nous on collecte au niveau d'Aurillac Agglo ?

S. FRECHOU- Alors, le verre qui est collecté, il est refondu et il est refabriqué du verre avec. Nous, on ne gère pas un réseau de consigne. De toute façon, les deux systèmes vont perdurer pendant pas mal d'années, parce que d'abord, la filière de la refonte et de la fabrication de verre est une filière fragile, il ne s'agit pas de la fragiliser un peu plus, et ensuite, avant de tout passer à la consigne, vous imaginez les volumes qu'il va falloir mettre sur le circuit. C'est un début, l'objectif c'est 10% d'ici 2027, de contenants qui soient consignés.

- La délibération n° 7 : Plantelière - Tarifs des formations pour les habitants hors agglomération

Pour les Grands Equipements :

- La délibération n° 8 : Convention de mise à disposition du Stade Jean Alric au profit de la SASP SACA pour la période 2025 / 2027

En ce qui concerne les techniques de Communication :

- La délibération n° 9 : Réseau Très Haut Débit - Désignation des représentants des Communautés d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique

En ce qui concerne les Transports :

- La délibération n° 10 : Délégation au Président pour négocier et signer un avenant au contrat SGHA avec la Compagnie CHALAIR, délégataire de la ligne aérienne Aurillac/Paris Orly - Création d'un nouveau tarif ménage cabine

En ce qui concerne l'Urbanisme et l'Habitat :

- La délibération n° 11 : Demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites "dispositif SRU"

En ce qui concerne l'Administration Générale :

- La délibération n° 12 : Convention de mutualisation des services entre Aurillac Agglomération et la Ville d'Aurillac pour la réalisation des missions d'entretien, d'approvisionnement en fluides et de réparations du parc de véhicules roulants
 - La délibération n° 13 : Modification des statuts d'Aurillac Agglomération - Ajout d'une compétence facultative en lien avec la GEMAPI
 - La délibération n° 14 : Fonctionnement d'Aurillac Agglomération - Délégation du Conseil au Bureau et au Président (modifie les délibérations n°DEL-2020-056, n°DEL-2021-152, n°DEL-2024-165 et n°DEL-2025-020)

M. LE PRESIDENT- C'est une délégation supplémentaire. C'est quoi la différence, là, Sandra ?

S. NUGOU- C'est l'ajout d'une délégation en matière d'Urbanisme.

S. LACHAIZE- Je pense que c'est suite à mon intervention, quand on a parlé de la vente de la rue Marie Maurel.

M. LE PRESIDENT- Non, ce n'est pas ça. C'est réglementaire. C'est pour le changement de destination de bureau en logement et donc ça devait nécessiter de prendre une délibération du Conseil alors que là, on délègue cette compétence au Président.

- La délibération n° 15 : Convention-type portant autorisation d'intervention sur les parcelles de propriétaires riverains de cours d'eau et définition des obligations d'entretien des ouvrages, dans le cadre de travaux relevant de la compétence GEMAPI
 - La délibération n° 16 : Tableau des effectifs - Octobre 2025

M. LE PRESIDENT- Donc toutes ces délibérations, le Bureau Communautaire précédent, a considéré qu'elles pouvaient être classées en groupe A.

Y a-t-il des demandes d'observations ou de renseignements sur ces délibérations ?
 Non ?

Donc je mets l'ensemble de ces délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Maintenant nous allons débuter les délibérations du groupe B en commençant par les délibérations concernant le PLUi-H c'est à dire les délibérations 27 et 28 puisque nous avons le bureau d'études qui est là et qui va intervenir. C'est Angélique Martins qui va faire le propos introductif, puisque Alain Coudon n'est pas là.

DÉLIBÉRATION N° 27 : URBANISME ET HABITAT /PLUi-H - PRESCRIPTION DE LA REVISION N°1, DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS, ARRET DES MODALITES DE COLLABORATION ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

(Présentation de documents sur écran)

A. MARTINS- Merci. Je vais vous faire rapidement une présentation de la première délibération avant de laisser la parole. Un point sur l'historique : en 2015, l'Agglo a fait le choix de prescrire son premier PLUi-H, lequel a été approuvé en décembre 2019 après 4 ans d'études. Après plusieurs procédures de modifications et compte tenu des évolutions réglementaires, Aurillac Agglomération a entamé une réflexion, dès la fin d'année 2024, pour lancer une révision générale du document et a missionné, en juin, le bureau d'études Citadia, pour nous accompagner dans cette démarche. Ce nouveau document devra permettre de doter le territoire d'Aurillac Agglo d'un document d'urbanisme ambitieux, fédérateur, équilibré et respectant l'objectif du ZAN à l'horizon 2050, qui est toujours d'actualité aujourd'hui. Depuis cet été, et en amont du lancement de cette révision générale, plusieurs réunions ont déjà été menées : le Séminaire des Elus le 3 juillet, la rencontre des 25 Maires des Communes, la Commission Aménagement du Territoire le 18 septembre et enfin la Conférence Intercommunale des Maires du 22 septembre. Ces réunions ont permis de définir les objectifs poursuivis par la révision générale, d'échanger sur les modalités de collaboration entre les 25 communes membres et de fixer les modifications de concertation avec le public

Avant de laisser la parole à Monsieur CHAPU, du bureau d'études CITADIA, pour qu'il présente ces trois points plus en détail, je vais revenir sur les grandes étapes pour construire cette démarche. Tout d'abord, il y a la prescription de la révision générale, qui est proposée au vote ce soir. Il y aura ensuite la réalisation du diagnostic au dernier trimestre 2025 et au premier trimestre 2026. La première partie des réunions se tiendra à l'automne, puis, il y aura une trêve pendant la période électorale. Après les élections municipales, il sera proposé un séminaire de reprise, à l'ensemble des élus, pour bien s'imprégner de la démarche, du diagnostic et des enjeux du PLUi-H. Après, au second semestre 2026, les travaux sur le PADD et sur la traduction réglementaire. Un arrêt du document est projeté début 2027, suivi d'une phase de consultation : personnes publiques, communes, enquête publique. L'approbation est projetée début 2028, pour répondre à la réglementation en vigueur, encore aujourd'hui. C'était pour rappeler un peu le calendrier.

Du coup, je laisse la parole à Sylvain CHAPU pour plus de précisions. Merci.

S. CHAPU- Très bien, bonsoir à tous, merci.

Pour vous présenter les principaux éléments qui doivent être abordés, dans le cadre de la prescription de la révision du PLUi-H, trois éléments principaux doivent être abordés dans cette délibération :

- les objectifs poursuivis pour la révision du PLUi-H ;
- les modalités de collaboration entre Aurillac Agglo et les communes. Pour mener cette révision du PLUi-H, ce qui est attendu en termes de procédures, c'est qu'il soit abordé en Conférence Intercommunale des Maires, et c'est ce qui a été notamment fait le 22 septembre dernier ;
- les modalités de concertation avec le public.

Ce sont ces trois points que je vais vous détailler un petit peu plus sur leur contenu.

Sur les objectifs poursuivis par la révision générale de ce PLUi-H : plusieurs éléments ont été travaillés et pris en compte pour aboutir à cette définition. Des attentes qui étaient formulées dans le dossier de consultation des entreprises et le cahier des charges. Le projet de territoire communautaire, qui est un socle important, dans les objectifs affichés, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Ensuite, tous les temps d'échanges et de rencontres qui ont, à ce jour, été organisés, comme le séminaire de lancement du 3 juillet dernier mais également les rencontres individuelles avec chacune des communes du territoire, ont permis, là aussi, de pointer les enjeux, les questionnements et les sujets à aborder dans le cadre de cette révision générale du PLU Intercommunal.

Puis, un autre élément qui peut être mis en avant est que ces objectifs doivent bien être appréhendés comme une feuille de route et comme des axes de travail que vous vous donnez pour la révision de ce PLUi-H. Quels sont les sujets importants qui doivent être traités, abordés et constitués ? vraiment être au cœur des réflexions de la révision générale du PLUi-H avec l'objectif qu'il soit adapté et qu'il soit contextualisé par rapport à vos enjeux et à vos problématiques.

Par rapport aux différents objectifs qui sont proposés pour cette révision générale du PLUi-H, le premier, est d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires apportées, en particulier par la loi Climat et Résilience, qui donne un cadre juridique à l'élaboration de l'ensemble des documents d'urbanisme à l'échelle nationale. Cadre juridique qui est encore susceptible d'évoluer donc on sera particulièrement attentif aux évolutions éventuelles pour vous les porter à connaissance et les intégrer dans le cadre de la révision du document. Aujourd'hui, c'est le cadre législatif actuel et on sera bien sûr en veille par rapport aux évolutions éventuelles sur le sujet.

Deuxième objectif : articuler la révision du PLUi-H avec la révision du SCoT, qui est également engagée en parallèle. L'idée va être de garantir la compatibilité entre les deux documents. Je rappelle que le PLUi devant être compatible avec le SCoT, et là, c'est tout l'intérêt aussi, d'avoir les deux démarches qui se mènent en parallèle pour bien articuler les deux documents et que les deux réflexions puissent s'enrichir.

Conduire la révision générale du PLUi-H dans l'objectif de favoriser et de renforcer plusieurs aspects centraux, notamment inscrits dans votre projet d'aménagement communautaire, le développement économique, locomotive de tout un bassin de vie, l'attractivité d'Aurillac Agglo au sein d'une nature préservée, dans un pays d'art et d'histoire, une armature durable fondée sur l'équilibre territorial avec notamment, tous les enjeux de développement communal qui sont évoqués dans cet objectif et un cadre de vie sain et inclusif, intégrant les enjeux de santé publique. Autant d'éléments importants pour guider les réflexions et être en fil rouge, en fil conducteur, tout au long de la révision du document.

Sur l'objectif 4, affirmer un projet global et partagé de l'ensemble du territoire d'Aurillac Agglo, cohérent et riche de la diversité des communes qui le composent. L'idée étant de permettre à chacune des 25 communes de jouer un rôle, dans l'aménagement du territoire d'Aurillac Agglo et de tenir compte des réflexions, aussi, qui sont portées par les communes et qui sont nombreuses, notamment sur leur centralité. On peut citer Petites Villes de Demain, mais il y a aussi beaucoup de Plans Guides, des réflexions sur de la végétalisation, qui sont réfléchies sur plusieurs communes, centralités, villages du territoire. L'idée est de prendre en compte ces éléments, les territoires limitrophes et les enjeux supra communautaires. Ce qui va s'articuler avec la révision aussi du Schéma de Cohérence Territoriale, et puis, de prendre en compte les enjeux locaux que vous pouvez avoir sur certaines parties du territoire. On va avoir parfois des enjeux liés à la petite enfance, aux scolaires aussi, qui sont partagés avec des territoires limitrophes.

Sur l'objectif 5, atteindre une application plus efficiente des choix d'aménagement opérés dans la révision du PLUi-H. Cela fait notamment écho à beaucoup de discussions qui ont eu lieu dans les rencontres communales, pour capitaliser sur le retour d'expérience qui peut être tiré, qui peut être fait après 6 ans quasiment d'application du PLUi-H en vigueur, pour voir ce qui serait à ajuster, corriger le cas échéant, donc ce qui pourra amener à réinterroger certains choix réglementaires qui concernent le plan de zonage, le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation. Puis, aussi, un enjeu particulier qui a été soulevé sur le fait de mieux mettre en œuvre les conditions d'une maîtrise foncière sur les secteurs de projet. Pas mal de problématiques de rétention foncière, par exemple, qui ont été évoquées sur des secteurs imaginés dans le PLUi-H, d'aller plus loin aussi sur les outils fonciers, les outils de maîtrise foncière pour, au-delà du PLUi-H, aussi transformer l'essai en matière de projets concrètement sur vos territoires.

Objectif suivant, numéro 6, intégrer, coordonner la révision du PLUi-H avec les différentes politiques publiques qui sont portées à l'échelle d'Aurillac Agglo. Il y a beaucoup de démarches, d'études et de réflexions de documents cadres, qui sont travaillés à cette échelle-là. Cela va alimenter les réflexions de la révision générale du PLUi-H, l'idée étant de coordonner, mettre en musique l'ensemble de ces éléments dans le PLUi-H, pour ce qui relève du rôle du PLUi-H, donc sur tout un ensemble d'éléments. Par exemple, dans le Schéma Communautaire des Mobilités, on va retrouver des éléments liés à la restructuration de la zone aéroportuaire, le schéma directeur d'assainissement, autant d'éléments qui vont alimenter les réflexions.

Autre objectif dans la continuité du premier PLUi-H : penser le développement urbain dans un objectif de sobriété foncière en portant une attention particulière aux capacités de densification et de mutation des espaces, déjà urbanisés, et à l'intervention sur le bâti existant, inutilisé ou inadapté. Ces bâtis aussi existants, c'est revenu dans beaucoup de rencontres communales, qui peuvent bien sûr représenter un potentiel intéressant et un levier d'accueil pour de la population nouvelle sur le territoire et répondre aussi aux besoins de la population qui est déjà présente.

Objectif numéro 8, qui s'inscrit là aussi dans la continuité du premier PLUi-H, avec le fait d'intégrer le volet PLH (le Programme Local de l'Habitat) directement dans le PLUi, pour faciliter la mise en œuvre et l'application entre les politiques publiques de l'aménagement et de l'habitat et de la politique du logement. Ça permet une meilleure coordination d'intégrer directement ce volet-là dans le PLUi, avec l'idée de développer l'offre de logement, pour permettre l'accueil de nouvelles populations et répondre aux besoins nécessairement des ménages. Accompagner le renouvellement, l'amélioration notamment énergétique et l'adaptation et la densification du bâti existant, favoriser la mixité générationnelle et sociale, prendre en compte le vieillissement aussi de la population et intégrer d'autres dispositifs sur le territoire notamment d'échelle départementale comme le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ou le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Objectif numéro 9 : valoriser l'étude prospective sur le foncier économique et les projets d'aménagement des zones d'activités, pour décliner une stratégie foncière efficiente, à destination des entreprises, répondre aux différents besoins dans une démarche de sobriété, dont la réflexion sur le maillage des zones d'activités économiques, l'optimisation et la densification du foncier ou des réflexions sur les friches, notamment commerciales.

Point numéro 10 : le fait de conforter l'agriculture locale dans toutes ses dimensions. On a vraiment une vocation pluridimensionnelle de l'activité agricole, l'acteur central de l'économie du territoire mais c'est aussi le lien social dans les territoires, l'entretien des paysages, le patrimoine gastronomique. Ça fait également écho à la fonction nourricière de l'agriculture, en lien avec le plan alimentaire territorial qui a été évoqué juste avant. Une approche globale et des enjeux transversaux pour l'agriculture sur la révision générale du PLUi-H.

Objectif numéro 11: permettre d'améliorer l'habitabilité ainsi que le cadre de vie des centralités urbaines et villageoises en favorisant des mesures allant dans le sens d'une adaptation du territoire aux évolutions climatiques. Ça va être notamment, sur cet aspect-là, de réfléchir dans le PLUi, sur la question de la végétalisation, de la place de la nature dans les centres-villes, dans les coeurs de villages, les notions d'imperméabilisation des sols, aussi de dédensification, et ça fera écho à certaines réflexions qui sont portées sur certaines communes, certains villages, pour conforter notamment cette place de la végétalisation dans les tissus villageois, par exemple.

Dernière série d'objectifs, le douzième : créer les conditions du maintien et du renforcement de l'offre en équipements, commerces et services, qui soient indispensables à la qualité de vie et à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Là aussi, c'est un sujet important, qui est revenu et qui a été évoqué dans beaucoup de rencontres communales.

Objectif numéro 13 : Préserver, valoriser les ressources naturelles et patrimoniales du territoire, notamment la ressource en eau et les trames vertes et bleues et le patrimoine bâti rural, en veillant à préserver les enjeux agricoles. Là aussi, beaucoup d'enjeux qui ont été mis en avant sur les réhabilitations, les potentialités à identifier pour réhabiliter d'anciennes granges-étables, le devenir des bureaux, des granges d'altitude. Ce sont des sujets qui sont aussi beaucoup revenus dans les discussions que l'on a pu avoir jusque-là.

Objectif numéro 14 : Accompagner les transitions environnementales et énergétiques en s'appuyant sur le Plan-Climat-Air-Energie territorial du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie pour décliner une stratégie, en matière d'énergie, sur l'ensemble des différents types de production d'énergie qui peuvent exister sur le territoire. C'est d'abord une réflexion qui vient décliner ce Plan-Climat-Air-Energie territorial.

Et objectif numéro 15 : limiter l'exposition aux risques de la population, en tenant compte et en prenant en considération les plans de prévention des risques lorsqu'ils existent, mais également lorsqu'il y a la connaissance de risques, naturels ou autres sur des secteurs de l'Agglomération. C'est bien de les prendre en considération dans les choix d'aménagement.

Voilà par rapport aux objectifs proposés pour la révision du PLUi-H.

Sur le deuxième aspect : les modalités de la collaboration entre Aurillac Agglomération et les communes. Ce qui est proposé, c'est le maintien du principe d'une charte de gouvernance politique, telle que ça pouvait déjà être le cas pour l'élaboration du premier PLUi-H, en actualisant cette charte de gouvernance avec les principes suivants, repris notamment de la précédente charte : le fait d'avoir une représentation de chacune des Communes au sein de la Commission Aménagement du Territoire Communautaire et du Bureau. Une place pleine et entière des élus et des techniciens communaux, une collaboration qui peut être sous l'angle politique et aussi sous l'angle plus technique dans la révision du PLUi-H. Une animation qui soit adaptée, avec des groupes de travail adaptés, des thématiques ou géographiques pouvant permettre les réflexions aussi, plus fines, et des groupes restreints avec notamment des rencontres individuelles par commune, une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et, avant arrêt en séance plénière et / ou devant chaque Conseil qui en ferait la demande. Ce qui est proposé en complément, c'est un séminaire post période électorale, qui soit ouvert à l'ensemble des élus communaux intéressés dans la démarche du PLU Intercommunal et aussi de proposer des actions pédagogiques à destination des nouveaux élus, pour faire un travail d'informations, d'explications, par rapport aux documents d'urbanisme, ceux qui le composent, les principaux éléments liés à un PLUi-H, mais également d'expliquer là où en est la démarche pour poursuivre les réflexions. En fonction des nouveaux élus, il s'agira d'adapter les actions pédagogiques.

Des rencontres individuelles avec les communes, notamment sur tout ce qui va être phase réglementaire d'orientation d'aménagement et de programmation ou de zonage, pour aller

finement dans les réflexions avec chacune des communes. Et puis, enfin, des outils qui vont être proposés et mis à disposition des communes : le principe de carnets communaux, qui vont être complétés tout au long de la démarche et qui vont être de véritables carnets de suivi, pour avoir un historique de l'ensemble des discussions que l'on aura sur les réflexions menées, à l'échelle de chacune des communes et de manière à ce que vous puissiez aussi retrouver l'historique des chiffres clés. Tout un ensemble d'éléments, de comptes-rendus, de relevés de décisions et de questionnements qui seront formulés tout au long de la démarche. Ils vont vous être très prochainement mis à disposition, dans leur état initial et seront complétés au fur et à mesure. Ce qui sera également proposé, c'est une plateforme cartographique collaborative de manière à pouvoir interagir sur notamment, les choix de zonage, de manière à ce que vous puissiez annoter. Chaque commune aura des accès à une plateforme de ce type pour travailler en interaction ensemble.

Et enfin, sur les modalités de concertation avec le public : elles doivent être également définies dans la délibération de prescription, plusieurs éléments, qui s'appuient-là aussi, en grande partie, sur ce qui était proposé déjà dans le premier PLUi-H, avec des outils et des modalités qui visent à permettre à la population de s'informer sur la démarche, avec la mise à disposition d'un cahier de concertation dans toutes les mairies de la Communauté d'Agglomération et au siège. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études. Des documents du dossier de concertation seront également mis à disposition sur le site internet d'Aurillac Agglo, au fur et à mesure de l'avancée des études. Des publications régulières de l'état d'avancement de la procédure dans les médias locaux et autres moyens de communication, ça peut être les sites internet communaux, les bulletins municipaux ou la presse plus largement et la création de panneaux d'exposition qui, là aussi, viseront à exposer de manière synthétique les principaux éléments d'étude.

Des dispositifs permettant à la population de s'exprimer, de participer plus activement à la démarche, avec la tenue d'un registre de concertation dans toutes les mairies et au siège, de manière à consigner et à recevoir les observations de toute personne qui serait intéressée et qui souhaite contribuer, formuler des demandes sur la révision du PLUi-H. Une adresse courriel spécifique est mise en place pour recevoir toutes ces observations, avec la possibilité d'écrire par courrier postal au siège de l'Agglomération.

Une enquête en ligne qui permettra de recueillir, aussi, l'expertise des usagers et des habitants du territoire, sur les sujets en lien avec le PLUi-H et puis l'organisation de réunions publiques aux grandes étapes de la procédure, pour informer le public mais aussi le faire participer. Il y a des réunions à différents temps d'avancement, notamment sur le diagnostic et le projet d'aménagement et développement durables. Des réunions qui pourront être organisées aussi, en phase de traduction réglementaire. Plusieurs réunions qui sont prévues à cette étape-là, et puis des temps de concertation plus participatifs, notamment sur la phase de diagnostic projet, pour faire favoriser aussi l'émergence de propositions concrètes et de faire participer plus activement la population à la démarche du PLU Intercommunal.

Ces modalités de concertation, il faut bien les appréhender comme un minimum à respecter. Ce qui est affiché dans la délibération, c'est le minimum que vous vous fixez et rien n'empêche d'aller plus loin dans les faits, que ce soit sur l'organisation de réunions ou de supports qui seraient mis à disposition de la population. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT- C'était dense et intense. Est-ce que vous avez des questions, puisque la première partie a défini un certain nombre d'objectifs du PLUi-H et je pense qu'il faut qu'on soit d'accord sur ces objectifs-là, puisque ça va orienter la conception des documents d'urbanisme qui vont être impactés par ces dispositions.

Ça vous laisse sans voix. C'est vrai que la période fait que ce sera plutôt après mars 2026 que les élus seront un peu plus concernés. Vous avez vu, il y a la définition des objectifs et du diagnostic, et puis il y aura tout le travail qui va être fait en dentelle. C'est ce que j'ai voulu dire dans mon intervention à Esmoles, que les documents d'urbanisme, ils sont ce qu'on en fait, en

fonction de certaines règles, mais il faut vraiment, et là je m'adresse plutôt aux maires dans leur commune, être proches de ses concitoyens pour définir les zones à urbaniser, les zones agricoles, de façon à ce que l'on n'ait pas à remodifier les documents d'urbanisme, qui sont toujours des dispositions fastidieuses avec enquête préalable.

On sait que les modifications, qu'elles soient allégées ou simplifiées - le nom n'est vraiment pas juste - parce que c'est minimum trois ans dans tous les cas et c'est fastidieux. Plus on réfléchit en amont et qu'on a une vision de sa commune, plus c'est facile de définir les zones qui porteront les équipements. Il y a une notion, par exemple, qui a été mise, et à juste titre, la santé et le bien-être sur la commune. C'est un exemple, mais, si dans sa commune, on a la volonté de créer une aire de jeu ou un dispositif de chemin de randonnée, de petite randonnée, ça peut faire partie du PLUi-H et il faut l'intégrer déjà dans les documents de façon à pouvoir le faire très facilement.

Quand j'étais sur la Zone d'Activités Economiques, toute commune peut légitimement avoir besoin de terrains constructibles pour de l'activité économique, encore faut-il les avoir intégrés dans ces documents d'urbanisme, sinon on crée une zone d'activités ce qui veut dire enquête publique... alors que la prévision va nous permettre d'en porter l'ensemble dans tous les documents.

C. POULHES- Je voudrais dire que ce qui a été reconnu, c'est un peu quand même le travail qu'on a conduit autour du projet de territoire et reconnaître les trois axes de ce projet comme finalement conducteurs de ce projet de révision, c'est essentiel. Et puis pour rejoindre le Président, ce qui touche à la santé je crois que ce sera peut-être le fil conducteur du SCoT ou même j'en suis à peu près certain. Donc, c'est une double cohérence. Et je pense que, c'est tout à notre honneur. Et puis ce qu'en feront nos successeurs, j'espère qu'ils confirmeront, sinon vous seriez ennuyés, quand même.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des réflexions ? C'est un sujet éminemment politique au sens noble. C'est-à-dire qu'on inscrit dans les documents notre vision du territoire. Oui, Gérard ?

G. PRADAL- Je dis que tous les élus ont intérêt à s'investir pour chaque commune, parce que moi, l'autre fois, lors de la présentation, j'étais un peu déçu de la participation des Maires, et pourtant c'est important, c'est la vie quotidienne dans les communes. Que ce soit le SCoT ou que ce soit le PLUi, ce sont vraiment des documents importants, et ce n'est pas dans deux ans ou dans trois ans qu'il faudra réviser. Il faut anticiper beaucoup les choses et participer aux réunions pour s'intégrer tout le temps.

J.F. RODIER- Oui, merci Président. Très court, avec une incertitude quand même de taille, c'est que, à ce jour, au moins pour ma part, mais j'ai peut-être loupé un épisode, je ne sais toujours pas ce que j'aurais le droit réellement de consommer.

M. LE PRESIDENT- Tu vois, typiquement, ce n'est pas un vrai débat si on anticipe suffisamment, en ayant la connaissance de sa Commune. Dans beaucoup de projets, on s'est trouvé bloqué, parce qu'on n'avait pas choisi les bons terrains à urbaniser. Et on a eu, parfois, des permis qui ont été refusés au motif qu'on n'avait pas à urbaniser.

Le ZAN, pour moi, ce n'est pas le cœur du débat, c'est plutôt la vision stratégique qu'on a du développement de sa commune. Mais, par contre, je suis d'accord qu'il faudrait avoir une boule de cristal et pouvoir anticiper que ce terrain que l'on classe constructible, il y ait bien la volonté du propriétaire de le vendre parce que ça, c'est la limite de l'exercice. Je pense que tout ça, c'est du travail qu'il faudra faire après les élections quand on va définir les terrains à construire, d'être sûr qu'il y aura un vendeur en face parce que ça ne sert à rien de classer un terrain constructible quand la personne ne veut pas le vendre. Et là, je pense que cette façon d'aborder le zéro artificialisation sera beaucoup plus efficace, parce que les objectifs même du précédent PLUi-H, sur la base des principes, étaient totalement atteignables. On avait même surprotégé le

dispositif sauf que l'on n'a pas nécessairement pris les bons terrains. C'est le fond du problème en fait.

S. CHAPU- D'où les enjeux, aussi affichés, d'une meilleure maîtrise foncière, pour justement aller plus loin que la simple identification. Mais, voir comment opérationnellement on peut faciliter, inciter et que ça se concrétise avec cette législation. En effet, les choix sont d'autant plus cruciaux sur là où on positionne les secteurs de développement et sur le fait des objectifs de consommation d'espace. Ça c'est vraiment le projet que vous allez construire collectivement qui va aussi le décliner, le territorialiser et arbitrer.

M. LE PRESIDENT- Et parallèlement, en tout cas pour moi, dans notre projet de territoire, le premier item, c'était le développement économique. Il faut qu'on ait des terrains économiques, ça c'est une évidence, et je pense qu'il faut qu'on les préserve collectivement, parce que c'est l'intérêt de l'ensemble des 25 communes d'avoir des Zones d'Activités Economiques. Il y a eu un premier travail qui a été fait et qui maintenant va servir de guide en quelque sorte pour le PLUi-H, d'identification de terrains qui vont être classés constructibles pour de l'activité économique. Mais il y a l'habitat, enfin, l'ensemble des problématiques du quotidien des maires, pour développer leur commune.

Pas d'autres remarques ? Je vous ai assommés, là.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

La délibération suivante, c'est la charte de gouvernance.

DÉLIBÉRATION N° 28 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION D'UNE CHARTE DE GOUVERNANCE POUR LA REVISION GENERALE DU PLUI-H

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Merci Citadia.

DÉLIBÉRATION N° 17 : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE 2025/02

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Je vous propose qu'on poursuive dans l'ordre normal des délibérations. La première délibération, c'est Christian POULHES qui vous la présentera. C'est la Décision Modificative n°2.

C. POULHES- Merci Président. Cette Décision Modificative n'a pas de conséquences sur notre budget en consolidé puisque quand on fait les additions ou les soustractions, on arrive à zéro et donc ça signifie que tous les budgets ont le même impact nul même s'ils sont affectés de quelques modifications.

Le Budget Principal, les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique sont concernés.

Pour ce qui est du Budget Principal, en section d'investissement, il s'agit d'affecter 110 000 euros

de crédits supplémentaires pour les locaux à transformer rue Marie Maurel. Ceci est possible en décalant certaines prévisions budgétaires qui étaient notamment amorcées sur le Prisme ou l'Espace des Carmes. Il faut aussi, dans cette même section d'investissement du Budget Principal, une augmentation de crédit qui est nécessaire pour l'intégration de frais d'études. Il s'agit d'opérations non budgétaires qui s'équilibrent à l'intérieur de la section d'investissement. Pour le Budget Principal, il y a une écriture en section de fonctionnement. C'est un transfert de crédits entre comptes, moins 35 000 € d'un côté, plus 35 000 € de l'autre.

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement, il s'agit de corriger une erreur, c'est-à-dire que c'est la réintégration d'une échéance d'emprunt qui s'impute pour 80 000 euros en capital, donc en investissement, et 10 000 euros en remboursement d'intérêts dans la section de fonctionnement.

Pour le Budget Annexe des Campings Communautaires, il y a eu des recours complémentaires à des mensualités de remplacement. C'était afférent aux réglementations qui s'appliquaient au gardiennage des campings la nuit donc il faut pourvoir à l'augmentation des comptes.

Pour le Budget Annexe des Transports, il s'agit de prendre en compte les frais d'une étude et de prévoir les crédits. C'est l'évolution du TPMR qui est en cause et cette étude est lancée en partenariat avec l'AFAPCA.

Pour l'Aéroport, ce sont de tous petits ajustements, pour l'acquisition d'un logiciel de téléphonie en investissement et en fonctionnement des crédits complémentaires pour couvrir des surcoûts en matière de dépenses de personnel

Et au Budget du Centre Aquatique, c'est un ajustement sur les dépenses de personnel.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative n° 2, concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Campings, des Transports, de l'Aéroport et du Centre Aquatique, conformément au tableau annexé.

M. LE PRESIDENT- Merci. Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ?

Donc, je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non.

Des abstentions ? Deux abstentions.

La délibération n° 17 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 18 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Rapport suivant, c'est le rapport de la SEBA 15 et c'est Christophe PESTRINAUX qui nous le présente.

C. PESTRINAUX- Oui, merci Monsieur le Président. Je crois qu'on a un petit diaporama. Rapport d'activité de l'année 2024 avec un zoom particulier sur ce qui s'est passé sur l'Agglo. En 2024, la Société a vécu son 32^{ème} exercice social. En termes d'effectifs, on est toujours au nombre de 5 ETP. Il y a eu un chiffre d'opération de 2 743 000 euros, à la fois 1 474 000 euros en concession Enclos Milhaud à Arpajon-sur-Cère, Escanis, Esban, 1 263 000 € en gestion des Villages d'Entreprises, et 6 000 € autres en mandat de gestion et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires de fonctionnement de la Société est de 526 892 euros pour un résultat de 17 525 euros.

Un focus sur Esban, vous savez qu'on a ouvert à la commercialisation, il y a deux ou trois ans, la partie en bas à droite qui était gelée, et, au cours de l'année 2024, on a signé deux ventes. La première, c'est la SCI Sinusoïde, pour la société Larren, qui est une société de réseaux électriques et de génie civil, qui reprend un peu la même activité qu'exerçait la Société Chavinier. Et pour une SCI qui s'appelle Artchi Immo, Seguret et où va s'installer le magasin CEDEO.

Ensuite, un compromis a été signé en fin d'année pour un plombier des établissements Valet via une SCI qui s'appelle Pass Immo.

On a 90% de commercialisation, il reste peu de terrain, ce qui est en blanc, donc ça pose effectivement la question qui était évoquée tout à l'heure sur le PLUi-H, de conserver ou classer des terrains en foncier économique. Sur les constructions, pour vous montrer le qualitatif des constructions, sur la SCI Sinusoïde Larren à gauche, le bâtiment SCI Lhéritier, on l'avait déjà montré l'an dernier, et la SCI Artchi Immo de CEDEO. Ce sont quand même des bâtiments qui sont importants et qui devraient permettre des bonnes conditions d'exercice aux sociétés qui s'installent.

M. LE PRÉSIDENT- Ce sont des créations ou des transferts ? CEDEO, c'est un transfert ?

C. PESTRINAUX- Sinusoïde, c'est une création. CEDEO, c'est un transfert.

M. LE PRÉSIDENT- Oui, d'accord. C'est ce qu'il y a au rond-point de Tronquières qui a été repris.

C. PESTRINAUX- Oui, je crois que c'est la société à côté, qui s'agrandit. D'autres informations sur Esban, avec des travaux sur une emprise de la parcelle Teil pour accueillir une activité de stockage de bouteilles de gaz pour la GMS. Gaillard Formations, qui a acheté un terrain et qui est en cours pour finaliser son projet, va construire des plateformes PMR pour l'accessibilité des chauffeurs poids lourds. A priori, ils sont les seuls en France à être sur ce domaine-là.

Et on a aussi le sujet du bassin de rétention avec la problématique de la pollution à régler. Parce qu'on a un peu de pollution, un peu d'huile de vidange qui va dans le bassin de rétention. Et je crois que l'Agglo travaille dessus.

Une information sur la ZAC de la Sablière, pour vous dire que l'opération a été liquidée le 15 juillet 2024. Même si ça fait plus d'un an, et qu'au mois d'avril 2025, on prenne l'habitude d'arrêter de parler de la CABA, et parler d'Aurillac Agglo, rétrocession des voiries Espaces Verts à l'Agglo, le 1^{er} avril 2025.

Sur le Village d'Entreprises, je l'avais présenté lors de la délibération qui autorisait l'opération : création de 7 cellules artisanales (tranche numéro 7) avec un coût estimé à 1,5 millions d'euros hors taxes. On a désigné la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en mai 2025. On a un plan de ce que seront les locaux, on a essayé de faire une possibilité de modulaire, c'est-à-dire que ce que vous voyez en foncé, ça pourra être acheté ou loué par une seule et même entreprise, et on pourra enlever les cloisons pour faire des espaces plus grands si besoin. Voilà pour cette septième tranche.

M. LE PRÉSIDENT- Elle peut être achetée ?

C. PESTRINAUX- On va louer. Sur l'équipement photovoltaïque, c'est aussi une opération qui a été commencée en 2024. L'opération concernera dans un premier temps les bâtiments 3 et 4. La maîtrise d'œuvre a été attribuée à ENERLOOP en avril 2025, et les attributions pour les travaux ne devraient pas tarder. Je crois qu'on a eu beaucoup de réponses pour mettre du panneau

photovoltaïque. Comme quoi, a priori, ça reste encore attractif, malgré le fait que les prix de revente aient vraiment chuté. Mi-octobre, on pourra donner les résultats, et début des travaux d'ici la fin de l'année.

Sur Arpajon-sur-Cère, vous en avez parlé tout à l'heure dans vos propos liminaires, M. le Président, la semaine dernière, on a fait l'inauguration de la zone d'Arpajon-sur-Cère. Je ne vais pas y revenir, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Vous avez les noms des gens qui ont soit signé les compromis de vente, soit signé la vente.

Et ensuite, on fait un focus sur les autres zones d'activités : sur Jussac, on a les terrains pour les établissements QUIERS et VAREILLES, Piscine de France qui s'est construit.

Et on a notre mission qui est prorogée sur l'année 2025, sur Saint-Paul-des-Landes, donc un focus sur l'entreprise DISCHAMP, qui vend des panneaux photovoltaïques, et sur les menuiseries CLERMONT, qui se sont construites en 2024, et on a un plan à jour de la commercialisation.

Sur la mission foncière, on a participé à cette mission, qui est terminée depuis octobre 2024, peut-être que la SEBA 15 aura une nouvelle mission à venir, je ne sais pas, peut-être en discussion. Notre mission d'appui, c'était d'aller sur le terrain pour faire des relevés exhaustifs des principales zones de l'Agglo et participer simplement à l'animation de la mission.

Et puis pour finir, un focus sur le pôle immobilier d'entreprises, il fonctionne toujours bien puisqu'en 2024, on a fait un million cent quarante-neuf mille euros de loyer. On a fait des travaux importants, notamment de changement de PAC et des travaux de VMC, ainsi que d'isolation. Au 31 décembre 2024, on a quand même 95% de taux d'occupation et 380 emplois sur site. Autant dire que c'est quasiment complet. Je dois rappeler que Pierre MATHONIER, Bernard BERTHELIER, Alain COUDON et moi-même, ainsi que Mesdames LANTUEJOUL et GINEZ sont représentants des collectivités au sein du Conseil d'Administration et que j'en suis président.

M. LE PRESIDENT- Voilà. Très bien. Merci pour cette présentation.

Y a-t-il des questions sur la SEBA 15 ? Notre outil économique au service du développement du territoire.

Non, pas de questions, c'est que vous avez été très clair, M. PESTRINAUX.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 19 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DEVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Rapport suivant, c'est Aurillac Développement et c'est M. DELAMAIDE qui nous le présente.

C. DELAMAIDE- Merci, Monsieur le Président. Au Prismé, on a eu une saison culturelle assez active, puisqu'on a eu un premier concert avec Patrick Bruel, l'Héritage Goldman, Claudio CAPEO et Renaud. Au mois d'avril, on a eu I AM, Laurent GERRA et le Cirque d'Ukraine. Trois spectacles ont été achetés, Claudio CAPEO, Renaud et I AM. Il y a eu des dates annulées, faute de jauge suffisante. Sur le plan économique, on a accueilli la manifestation des pompiers, le forum des métiers. Il y a eu différentes autres manifestations qui n'ont pas généré de chiffre d'affaires,

comme Aurillac Athlétisme au mois d'avril, le Tour de France au mois de juillet, le Torpedo Club, Eclat et la Stabus.

Sur le Centre des Congrès, on a eu en 2024, 90 utilisations : 6 associatives, 15 commerciales, 20 pour la Ville d'Aurillac et 49 à l'Espace des Carmes.

Le Salon de l'Habitat s'était déroulé du 20 au 23 septembre 2024 avec le maintien de la gratuité. Un bon niveau de fréquentation de 10 000 visiteurs en 2024, j'évoquais tout à l'heure, un peu moins cette année. Sur le plan qualitatif, on a fait le plein avec 95 exposants : 100% dans le Prisme, 99% sous les chapiteaux.

Le restaurant des Carmes, quant à lui, est légèrement déficitaire, 3 746 euros. Mais on rappelle toujours qu'il est indispensable au fonctionnement du Centre des Congrès.

Sur les ventes d'espaces publicitaires Aurillac Agglo, un chiffre d'affaires en diminution aussi, on n'est pas sur du numérique, sur 3 000 € en 2024 contre 4 700 € en 2023.

Et pour le Guide de l'Office du Tourisme, 12 900 € en 2024 contre 13 960 € en 2023.

La 3^{ème} édition du Festival Aurillac en Scène a été un réel succès, puisqu'on a atteint une fréquentation qui a avoisiné les 11 500 festivaliers : 5 500 le vendredi et 6 000 le samedi. Quand les planètes s'alignent, le temps, la programmation, tout va bien. Un profil de festivalier familial et 35% qui vient hors du département : Lot, Aveyron, Corrèze. Sur le plan financier, un budget artistique qui a été respecté malgré une inflation des cachets artistiques et une inflation générale de tous les coûts de 7 à 8%. Les services sur place ont bien été appréciés. Je rappelle la mise en place du Cashless, l'ouverture d'une boutique du festival et des points de restauration qualitatifs. Le partenariat privé était confié à Centre France, avec un objectif de 150 000 euros. Le chiffre d'affaires atteint n'était que de 103 000 euros, donc des recettes qui nous ont paru insuffisantes. Les espaces dédiés : 3 loges étaient vacantes malgré une programmation très forte avec Shaka Ponk. En conclusion, des retours positifs sur la programmation et l'organisation générale. Je reviendrai sur les chiffres un peu plus tard, mais un contexte général qui a été fortement impacté dans le budget par rapport aux charges d'électricité et de chauffage au niveau de la structure. Ces deux postes cumulés ont représenté plus de 100 000 euros. Le Festival Aurillac en Scène a été bénéficiaire sur cette édition 2024 malgré la hausse des coûts techniques et de toutes les prestations. Pour le Festival, effectivement, la programmation est déterminante, on voit une reprise améliorée mais modérée de l'activité économique sur le Centre des Congrès. Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 218 000 euros. Et je rappelle que l'exercice précédent était d'une perte de 285 000 €, on était en période post-Covid. Dans les évolutions et les perspectives concernant le Festival Aurillac en Scène, on a décidé en 2024 de ne pas reconduire notre collaboration avec Centre France. On a recruté une personne en apprentissage qui a été chargée du projet événementiel pour un an et on s'est donné pour objectif de mettre en place deux soirées à ambiance festive au Prisme qui vont se dérouler d'ailleurs bientôt.

Pour le Centre des Congrès, on essaiera de maintenir le niveau de location et la dynamique qui avait été amorcée, même chose pour l'Espace des Carmes qui a toujours du mal à se renouveler. Le Salon de l'Habitat, toujours dans un contexte compliqué, mais avec des interrogations pour l'année 2025 sur la participation du salon de l'automobile.

Peut-être le chiffre d'affaires hors-taxe, une évolution entre 2022, qui était de 650 000 euros hors-taxe, il est passé à 1 300 000 €, c'est dû essentiellement à la mise en place du Festival. On a un total, sur le compte de résultat, de produits d'exploitation à hauteur de 2 155 000 €. L'avantage cette année, c'est qu'avec un report on peut intégrer ce bénéfice dans les réserves statutaires contractuelles qui nous permettent d'envisager en capitaux propres l'avenir avec relativement de sérénité.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport d'Aurillac Développement ? Oui, Monsieur Mariou.

P. MARIOU- Juste, peut-on connaître le solde positif d'Aurillac en Scène ?

C.DELAMAIDE- 212 000 € sur l'édition 2024. L'année d'avant, on a perdu 285 000 €.

M. LE PRESIDENT- Il y a eu un réajustement. Et cette année, on n'a pas encore le résultat, mais il n'y aura pas 212 000 € de perte. Il n'y aura peut-être pas 200 000 de bénéfices non plus. Ça va finir par se réguler.

C. DELAMAIDE – D'une année sur l'autre, en fonction de la météo.

M. LE PRESIDENT- Pas d'autres questions sur ce rapport ?

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport sur la situation de la SPL Aurillac Développement pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION N° 20 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PEM2I : ACCORD DE CONSORTIUM "CMA - COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR" - FERMENTATION MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE (FAMOUS)

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRESIDENT- Je dois vous présenter la délibération suivante. C'est une délibération qui est un peu sibylline parce que c'est une contrainte plus de l'UCA (l'Université Clermont-Auvergne), pour intervenir dans le cadre du PEM2I. L'université ne peut intervenir que dans des dispositifs particuliers juridiques de consortium. Et, en répondant à un appel à projets « Famous, » dans le cadre de la compétence des métiers d'avenir, nous avons été amenés à signer ce consortium. Cette compétence métier d'avenir, cet appel à projets était important pour l'UCA pour lui permettre d'avoir des formations adaptées au fonctionnement du PEM2i. Ce projet universitaire national qui était dans le cadre de compétences et métiers d'avenir permettra à l'UCA à la fois d'avoir une activité sur l'alimentation saine, durable, traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader. Deuxième objectif prioritaire dans ce consortium, un métier d'avenir, produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge, et créer des dispositifs médicaux de demain. C'était l'appel à projets. Et puis, des formations ont pu être organisées dans ce cadre-là, avec des enseignants-chercheurs, et surtout, développées dans le cadre du PEM2i (le Pôle d'Excellence Microbiologie Innovation) d'avoir des formations type master 2 professionnalisantes dans le cadre d'un contrat professionnel pour, justement, mettre à disposition des entreprises du PEM2i des étudiants qui bénéficient de ce dispositif de formation. C'est un contrat qui permet à l'Université Clermont-Auvergne de mettre en place des formations professionnalisantes pour les étudiants qui veulent un Master 2, notamment en microbiologie, qui, à la rentrée de septembre, avait de mémoire huit étudiants, dont six dans des entreprises aurillacoises, dans le cadre de ces contrats en alternance. C'était important pour, justement, permettre à l'UCA de continuer à jouer ce rôle moteur dans les formations et réduire les tensions de recherche, notamment des collaborateurs des entreprises qui interviennent dans la microbiologie, mais aussi tout ce qui est autour. Ce sont toutes les entreprises partenaires du PM2I, donc il n'y a pas que les entreprises pharmaceutiques, c'est beaucoup plus large.

C'était un point important pour l'avenir du PEM2i et c'est l'objet de cette délibération. A l'occasion de cette délibération, je voulais vous rappeler que dans le cadre de notre projet de territoire, nous avions prévu de consacrer chaque année une ligne budgétaire justement au PEM2i puisqu'on est bien conscient. Enfin je pense que depuis qu'on le martèle tout le monde en est conscient, que l'avenir de notre territoire économique va dépendre en partie ou en tout cas en

partie significative de ce développement des entreprises locales. Je rappelle qu'en termes de progression d'emplois il y avait des progressions importantes sur les entreprises du PEM2i. Pour que notre territoire aille bien, il faut que ce PEM2i aille bien. Dans la compétence économique de la Communauté d'Agglomération, dans notre projet de territoire, nous avions prévu de consacrer une ligne budgétaire de 100 000 euros par an, pour accompagner tous les projets qui pourraient être nés dans le cadre de cette structure.

Donc, deux points particuliers sur l'année 2025 : nous allons participer au cofinancement d'un poste, je l'ai déjà évoqué, mais encore faut-il le rappeler, puisque ça débute le 1^{er} septembre 2025 et ça finira le 31 août 2027, d'un chargé de mission auprès du PEM2I Entreprises, qui est l'association des entreprises pour l'activité économique, d'un collaborateur qui travaillera pour ce PEM2I Entreprise. L'Agglo intervient pour le financement à hauteur de 23 729 euros sur ce projet, d'un coût total de 118 646 euros.

Autre financement accordé dans le cadre de cette enveloppe budgétaire : la participation au poste de pilotage du PEM2i porté par l'INRAE. C'est une chargée de mission, qui est ingénieur d'études pour le développement de cette structure, qui est chargée à la fois de suivre le bâtiment qui est construit sur le site de l'IUT mais aussi de contribuer à la réflexion que nous menions sur les projets autour du microbiote. La participation de l'Agglo sera une subvention de 35 000 € versée à l'INRAE. Tout ça sur les 100 000 euros.

Autre activité importante du PEM2i, et justement pilotée par cette chargée de mission, c'est l'organisation du Symposium autour de la microbiologie, qui aura lieu du 5 au 7 décembre 2025. Ce Symposium, ce sont des réflexions de haut niveau, liées à la microbiologie avec des entreprises qui viendront du monde entier mais aussi des chercheurs qui vont mettre à l'honneur le travail qui est fait par les uns et les autres, mais aussi, cette réflexion universitaire sur la recherche. En tout cas l'intention du PEM2i, c'est de le renouveler tous les ans et de devenir une date dans la microbiologie qui soit connue du monde entier puisque les chercheurs viendront de tous les pays. Ça fait partie des contributions qui peuvent être intéressantes pour le développement du territoire, en tout cas, qui s'inscrivent dans une logique plus large que l'activité économique, mais bien dans la démarche recherche et développement. Nous avons là, particulièrement pour Aurillac Agglo, un rôle à jouer dans nos compétences et en cohérence avec l'enseignement universitaire, mais aussi avec l'activité économique.

L'objet de cette délibération, c'est la signature du consortium, mais à l'occasion de cette délibération, j'ai rappelé toutes les activités qui, autour de ce consortium, permettent d'intervenir à l'Agglo. Est-ce que j'ai été clair ? Oui.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 21 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / EXONERATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES LIBRAIRIES INDEPENDANTES LABELLISEES LIR

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. LE PRESIDENT- Délibération suivante, c'est l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des librairies indépendantes labellisées LIR et c'est Christian POULHES qui nous la présente.

C. POULHES- Alors il est possible de proposer cette délibération, en vertu des dispositions du Code Général des Impôts, notamment l'article 1 464-1 mais également l'article 1 586 nonies du

même code. Ces deux articles permettent aux communes mais aussi aux EPCI à fiscalité propre d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les établissements qui réalisent une activité de vente de livres neufs au détail et qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label « Librairie Indépendante de Référence » (LIR), comme l'a indiqué M. le Président. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label « Librairie Indépendante de Référence », de fixer le taux d'exonération à 100% et de charger le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

M. LE PRESIDENT- Oui, c'est une délibération qui est d'un coût réduit pour l'Agglo et qui concerne très peu d'entreprises de notre territoire. Le dispositif LIR, ce sont des libraires très engagés pour la défense du livre, mais avec toutes les activités autour : qui invitent des auteurs, qui organisent des séances de signatures, qui participent, en l'occurrence cette librairie participe, à tous les événements de la Médiathèque. Ça fait partie de notre paysage et c'est important. C'est vrai que la gérante est venue me rencontrer puisqu'elle est elle-même au sein des libraires indépendants, présidente de cette commission. Cette disposition, c'est une forme de soutien sur ces activités, qui sont à la fois de la vente mais pas que, il y a beaucoup de conseils et surtout une émulation culturelle autour du livre qui bénéficie et qui est à l'honneur de ces indépendants qui s'engagent et qui, certes protégés par la loi LANG, ont des marges qui sont assurées, mais qui pour autant, luttent contre notamment les distributions internet, Amazon notamment, qui sont en train de complètement phagocytter leurs chiffres d'affaires. Les règles font qu'il aurait fallu prendre cette délibération avant 30 septembre.

Ce ne sera pas l'année prochaine mais ce sera sur la CFE suivante. Mais en tout cas, elle est venue me voir et même si l'activité économique est compliquée, je pense que c'est une forme de soutien que nous pouvons affirmer par rapport à ce secteur qui a besoin de soutien. Madame Lachaize.

S. LACHAIZE- Oui, merci. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit sur la CFE, ça ferait un peu redite. Juste une question, ça concerne combien de libraires ?

M. LE PRESIDENT- Une seule. C'est une seule et on connaît bien le montant. Mais en tout cas, c'est une façon d'exprimer notre solidarité et notre soutien parce que c'est un secteur qui vraiment souffre beaucoup et qui a beaucoup d'emplois dans sa librairie.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 22 : TOURISME / CREATION D'UN CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE GR480 SUR LE TERRITOIRE D'AURILLAC AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Création d'un chemin de randonnée. Madame MONTEILLET.

M. MONTEILLET- Merci Président. Juste une petite présentation de pourquoi ce GR 480 et ici, ce soir, en Conseil Communautaire. Le projet du GR 480 est né d'une idée très simple, c'était de relier la gare d'Aurillac, la ville centre, au GR 400, qui est un itinéraire emblématique du Cantal. Cette première ambition s'est enrichie d'un objectif beaucoup plus large et qui était porté par tout le monde. C'était de tracer une véritable diagonale au début du mandat à travers l'Agglomération avec pour fil conducteur du lac au volcan.

Jusqu'alors, le GR 480 s'arrêtait aux portes du territoire, à Lamativie, à proximité de Laroquebrou, tandis que le GR 400 apparaissait sur les hauteurs entre Saint-Cirgues-de-Jordanne et Mandailles-Saint-Julien. Prolonger le GR 480 jusqu'au Pas de Peyrol s'est donc imposé comme une évidence. Cette extension devient la diagonale de l'Agglomération, reliant ses paysages et ses habitants. Une liaison directe pour ses randonneurs depuis le Pôle Intermodal d'Aurillac jusqu'aux grands espaces du volcan cantalien dans un 1^{er} temps et jusqu'au lac dans un second temps.

Ainsi, le GR480 n'est pas seulement un sentier, c'est un trait d'union entre le lac et la montagne, entre la gare et les sommets.

Ici, vous avez une slide qui présente l'actuel aperçu du GR 480 et le prolongement jusqu'au Pas de Peyrol. Aujourd'hui, c'est une distance totale d'environ de 63 km, avec un dénivelé cumulé de plus 1682 mètres, une altitude maximum de 564 mètres, minimum de 129 mètres et un balisage GR blanc et rouge selon la FFRandonnée. On voit le départ de Turenne jusqu'à Lamativie, à proximité de Laroquebrou. Et ensuite, en bleu, vous avez le GR 480 qui va se prolonger jusqu'au Pas de Peyrol en passant par la ville-centre, Aurillac.

Le GR 480 aujourd'hui, départ de Turenne, arrivée à Laroquebrou, 63,62 km. Je ne vais pas revenir sur les caractéristiques, par contre, en termes d'atouts du tracé, c'est une diversité de paysages, très peu de dénivelé, plus ou moins 150 mètres sur l'ensemble des 63 km, et une valorisation du patrimoine bâti avec notamment le passage dans trois villages classés « Plus Beau Village de France ». C'est un itinéraire qui est déjà attractif pour les randonneurs.

Demain, le GR 480 sera toujours un départ de Turenne, arrivée au Pas-de-Peyrol, une distance de 157 km, un dénivelé cumulé positif de 4 800 m, une altitude au minimum de 129 m, ça n'a pas changé, maximum 1736 m. Un atout du futur tracé, une nouvelle liaison intégrant la ville-centre.

Un objectif, relier le GR 480 au Grand Site du Puy Mary et au GR 400. Donner une cohérence au réseau GR, un maillage, et créer un itinéraire pédestre du Lac au Volcan sur l'Agglomération, qui donnera une identité forte.

Le GR 480 va s'appuyer sur des sentiers déjà classés d'intérêt communautaire, et pour la majeure partie également inscrits au PDIPR. Ici, sur cette carte, vous voyez le tracé. C'est un petit peu petit, mais il va traverser le village de Lacapelle-Viescamp, avec le patrimoine, le Lac et le Château de Viescamp, la Vallée de l'Authre, dans le village de Saint-Paul-des-Landes, il va traverser aussi Ytrac, avec la forêt de Branviel, Aurillac, avec le centre ancien. Il arrivera à Aurillac au niveau de l'Avenue de Tronquières, en passant par Esban, et traversera tout le centre ancien d'Aurillac, et sortie direction Saint-Simon. Saint-Simon – le Tilleul de Sully, Velzic - l'Eglise Sainte-Marie, Saint-Cirgues-de-Jordanne avec les Gorges de la Jordanne, Lascelles – Lac des Graves et Mandailles-Saint-Julien.

On peut voir que ce tracé s'inscrit aussi dans le Label Art et Histoire avec un enrichissement dans chacun des villages traversés de patrimoine. Sur la première portion jusqu'à Aurillac, le tracé se superpose au sentier pédestre de Viescamp ainsi qu'au circuit VTT, liaison YTRAC - le Barrage - tour d'YTRAC et liaison AURILLAC-YTRAC avec en toile de fond la Via ARVERNA.

Cette configuration permet de redynamiser et de GRiser la Via ARVERNA, amorçant ainsi une véritable structuration de l'itinéraire sur le territoire d'Aurillac Agglo.

Sur la seconde partie, entre Aurillac et le Pas de Peyrol, l'itinéraire emprunte le sentier VTC de Clavières, les PR les Mélicomps, le pont de Mousset, le roman de Jordanne, puis le circuit VTT Vallée de la Jordanne. Il rejoint ensuite une portion commune au GR 400 et aux PR de Cabrespine et du Puy-Mary.

Pour terminer, ce GR 480 est un levier de développement local et durable qui conjugue à la fois tourisme, économie, culture et écologie. Économie, ça va être aussi la création, une demande d'hébergement, gîte, chambre d'hôte, hôtel, restauration. Un allongement de la saison touristique puisque la randonnée, ce n'est pas seulement en été, c'est tout au long de la saison, donc une attractivité. La création d'emplois locaux et la valorisation aussi des produits locaux et du patrimoine local.

Juste pour terminer, quelques dates importantes sur cette création du GR 480 : la validation régionale se fait rapidement, le 9 octobre 2025, avec une homologation par la Fédération Française de Randonnée le 22 octobre 2025. Le balisage et la signalisation commenceront en novembre et il y aura une édition au topoguide GR 400, cette liaison Aurillac / Pas de Peyrol, qui sera intégrée au topoguide en mars 2026.

Un beau projet, pour le territoire, pour la diagonale, une étape qui se termine sur ce mandat, et ensuite, la finalisation du GR 480 Laroquebrou - Ville d'Aurillac, qui sera à construire sur le nouveau mandat.

M. LE PRESIDENT- Monsieur FABRE ?

P. FABRE- Merci beaucoup. Je suis très heureux de découvrir que vous vous intéressez à connecter ce Grand Site de France du Puy-Mary avec la ville-centre. Simplement je me demandais si l'itinéraire avait été bien validé.

M. MONTEILLET – Oui. Juste je voudrais apporter une précision : tout ça a été co-construit avec le comité de randonnée.

P. FABRE- Juste, l'itinéraire sur une commune que je connais un tout petit peu, c'est l'itinéraire bleu, qui rejoint Louradou, sur la commune de Mandailles. Il passe où ? il vient d'où ? Parce qu'il ne passe à Mandailles ?

M. MONTEILLET- Il va passer à Lascelles.

P. FABRE- Non, non. Ça fait même sourire mon ami Philippe Maurs. Sérieusement, quand je vois l'itinéraire, j'émetts quelques doutes sur la maîtrise de l'itinéraire. Effectivement, on voit que ça monte un peu sur la crête mais ça ne passe pas à Mandailles puisque je vois qu'à partir de Méjanet, ça prend sur la gauche. Après, ce n'est pas suffisamment détaillé mais j'émetts quelques réserves sur l'itinéraire qui me semble un peu aléatoire.

M. MONTEILLET- L'itinéraire a été validé, il a été passé en Fédération Française de Randonnée, ça a été validé, donc je pense qu'ils sont bien plus experts que moi sur les itinéraires, on va leur faire confiance. Après, M. Fabre, je pense qu'il faut qu'on se rapproche de M. Dejou, pour éventuellement avoir plus d'explications sur le détail précis de la randonnée au niveau de Louradou.

P. FABRE- Au-delà de l'itinéraire, mais ça c'est important parce qu'on voit tellement de projets de randonnées d'itinéraires qui ne voient pas le jour parce qu'effectivement, c'est parfois délicat à la fois d'avoir la maîtrise foncière et de valider les itinéraires. Après, il y a d'autres sujets sur l'entretien de ces sentiers de randonnées mais en tout cas je suis heureux de découvrir un tel projet.

M. LE PRESIDENT- Sur l'entretien des itinéraires que nous entretenons au sein de l'Agglo, ça a été une discussion de début de mandat. Nous avons réparti les différents chemins à entretenir et je pense qu'ils sont aussi bien entretenus qu'avant ou en tout cas, je n'ai pas eu de

d'information de marcheurs mécontents de l'entretien. Après il y a une répartition entre le Syndicat Mixte du Puy-Mary et la Communauté d'Agglo.

D. FLORY- Est-ce qu'on pourrait nous faire parvenir l'itinéraire exact, commune par commune, parce que c'est un très beau projet, mais ça serait quand même intéressant de pouvoir expliquer aux concitoyens par où ça passe exactement.

M. MONTEILLET- Oui, ça a été arrêté. Là c'est une vision globale, mais après ça a été commune par commune. Je pense qu'il n'y a pas de problème, Madame Blanc pourra le faire parvenir.

P. FABRE- C'est quand même pas mal quand les communes sont un peu associées.

M. LE PRESIDENT- Madame MONTEILLET sur l'association des communes.

M. MONTEILLET- Les communes ont été associées. Les communes traversées ont été associées, ont été conseillées. Monsieur BERTHELIER, vous faisiez partie du groupe, on a rencontré Saint-Simon, il y a eu les mails, Lascelles aussi a été rencontrée.

P. MAURS- L'intérêt était de rejoindre le GR400 et après quand on rejoint le GR 400, on peut le prendre dans un sens comme dans l'autre.

M. LE PRESIDENT- Oui, tout à fait, on peut le descendre.

C. GANE- Je n'ai pas compris : c'est une création de chemin ou ce sont des chemins qui existent déjà ?

M. MONTEILLET- Non, le tracé passe sur des chemins existants. C'est pour ça que dans la délibération, je me suis permise de nommer certains chemins existants, ils passent tous sur des chemins existants.

C. GANE- Donc il n'y aura pas de coût supplémentaire ?

M. MONTEILLET- Non, puisque c'était une volonté qui avait été dite en début de mandat.

M. LE PRESIDENT- On ne crée pas de nouveau chemin, parce que la maîtrise foncière, c'est parfois compliqué.

M. MONTEILLET- Notamment après Laroquebrou, la Via ARVERNA existe déjà, il y a du PDIPR, le chemin de VTT, Ytrac-Saint-Paul-des-Landes. Tout ça, ce sont des chemins existants, le Roman de Jordanne.

B. BERTHELIER- Ce sont des itinéraires, même, qui étaient déjà décrits, comme le Roman de Jordanne.

M. MONTEILLET- Oui, ce sont des chemins d'intérêt communautaire qui sont aujourd'hui entretenus.

M. LE PRESIDENT- Cette délibération suscite au moins de l'intérêt, c'est quand même une satisfaction. Mais peut-être parce qu'elle est très intéressante, de fait.

M. MONTEILLET- Pour le coup, c'est un produit qui touche beaucoup de communes.

M. LE PRESIDENT- Mais c'est très bien.

M. MONTEILLET- Il est proposé au Conseil Communautaire d'approver le principe de création d'un chemin de grande randonnée GR 480 sur le territoire d'Aurillac Agglomération, tel que décrit ci-dessus, de confier au service Tourisme la conduite du projet de création comprenant la définition du tracé, les études préalables et le balisage, et d'autoriser Monsieur le Président ou par délégation Madame la vice-présidente en charge des équipements touristiques à engager des démarches et à signer toute convention nécessaire avec la Fédération Française de Randonnée pédestre, le comité départemental de randonnée pédestre et les communes concernées et les partenaires institutionnels pour la réalisation du projet.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 23 : TRAVAUX ET RESEAUX / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Nous avons ensuite le rapport annuel sur le prix de l'eau de l'année 2024 et c'est Gérard PRADAL qui nous le présente.

G. PRADAL- Oui, merci Monsieur le Président. C'est une synthèse que l'on va vous présenter parce que le vrai rapport comprend 97 pages. Les services l'ont réduit aux points essentiels. Le rapport entier, vous l'aurez dans chaque commune pour le faire valider par vos conseils municipaux.

Alors, les deux photos, la 1^{ère} c'est COISSY, le château d'eau, la réserve d'eau, et la 2^{ème}, c'est Souleyrie.

Ce qui nous intéresse : en 2024, l'abonnement annuel, c'était 67,50 € pour l'eau potable et 43 € pour l'assainissement, ce qui fait un abonnement total de 110,50 €. Pour un total de consommation de 120 m³, ça représente 308,33 € pour l'eau potable, 340,34 € pour l'assainissement. Ce qui fait un total de 648,67 €. Par rapport à 2023, c'est une évolution de 3,64% pour l'eau et 4,85% pour l'assainissement. Et vous avez les prix respectifs au mètre cube : 2,56 € et 5,40 €.

L'évolution pour 2025, pour toujours 120 m³, l'abonnement passe à 72 € pour l'eau potable et 49 € pour l'assainissement, ce qui en fait un total de 121 €. Ça ramène à 318,15 € pour 120 m³ de consommation pour l'eau et 353,54 € avec l'assainissement, soit un total de 671,69 €.

L'eau non assainie, c'est 2,65 € par m³ et l'eau assainie, c'est 5,60 €, soit plus 3,6% et 3,7%. Ce sont des montants qu'on vote en fin d'année que l'on vous propose pour l'année suivante. Il faut évoluer parce qu'on a des coûts d'investissements importants.

Le service public d'eau potable dessert 56 000 habitants. Il y a 23 585 abonnés en 2024, il y en avait 23 776 en 2023. Il y a 877 km de réseau d'eau potable, c'est quand même un réseau important qui entraîne des coûts d'entretien et de maintenance importants et ça coûte relativement cher. Le rendement du réseau est passé de 78% en 2023 à 78,2 % en 2024, il est stationnaire, ce rendement est identique, c'est un très bon rendement au niveau de l'eau. Il y a des hauts et des bas avec des communes, mais l'essentiel, c'est que sur le réseau principal, le rendement soit important comme le réseau d'Aurillac. Après, dans les petites communes, il est moins brillant, mais ça ne change pas énormément le total.

Ce qui est intéressant aussi, ce sont les volumes prélevés. Au niveau des pompages en m³, nous avons en 2024, 364 823 m³, dont 336 138 m³ pour la nappe de la Jordanne, à Velzic, et il reste pour le puits de la Prade 28 685 m³. C'est essentiellement dans la nappe de la Jordanne à Velzic que l'eau est prélevée.

Le volume total produit par les sources est 3 429 253 m³. Il y a aussi toujours Velzic, qui nous produit 2 745 371 m³, et les autres, sur les autres communes, 683 882 m³. Au total, le volume annuel prélevé est de 3 794 076 m³. Il y a depuis 2021, une baisse de 260 000 m³. Tout l'essentiel de l'eau qu'on boit, qu'on consomme ou qu'on utilise sur l'Agglomération, vient de Velzic.

Le taux de conformité au niveau des prélèvements de l'eau : il y a eu 289 contrôles, il y a un résultat microbiologie non conforme, et 3 dans les paramètres psychos chimiques. C'est essentiellement sur la commune de Laroquevieille. Le taux de conformité est de 99,3% en 2023 et 99,7%, disons 100%, en 2024, ça nous rassure. Je ne sais pas si le docteur pense à la même chose.

Les principales actions ou événements au Grand Cycle De l'Eau : la réhabilitation de la conduite d'adduction fonte en 350 en traversée de la Cère, c'était Arpajon, la réhabilitation toujours des branchements plomb, 49 qui ont été réhabilités, la poursuite de la procédure des périmètres de protection des captages, un domaine sensible et important, la poursuite des études de faisabilité de la chambre de Clavières et la reprise de la traversée de la canalisation diamètre 600 au niveau du pont de Mousset à Velzic, le début de la GMAO et le renouvellement de 2 398 compteurs en 2024. C'est important le nombre de renouvellement de compteurs.

La priorisation des actions sur l'eau potable à l'Agglo. Après la prise en compte des milieux aquatiques et après la liste des travaux à entreprendre sur les ressources, ouvrages et réseaux d'un côté et de l'autre côté au patrimoine eau, parce que l'un ne va pas sans l'autre. Il y a, à la fois, travailler sur la ressource et travailler sur le patrimoine et donc un cadrage financier pour une capacité de désendettement de 10 ans au maximum en 2032. C'est la planification de 2023 à 2032 des actions d'eau retenues par le contrat territorial pour l'Agglo. Il y a du travail et de l'argent à investir.

Ensuite, ce sont les montants de travaux prévus tout au long des différentes années. On prévoit, de 2023 à 2027, 16 334 998 euros de travaux, répartis sur ces années-là, et pour la tranche 2028-2032, 12 752 000 euros. Certains sont soutenus par l'agence, d'autres pas.

Les conformités des stations : comme le montre la carte, trois stations sont régulièrement non-conformes, Mandailles-Benech, Mandailles-Saint-Julien et Vézac-Bourg. C'est pour ça que tout à l'heure, en expliquant la programmation des travaux à Jean-Luc, on a un peu fait diversion. Il est rassuré, ça débutera avant les élections de 2026. Il y a deux autres stations non conformes en 2024, les stations de Conros, à Arpajon-sur-Cère et de Martal sur la commune de Lacapelle-Viescamp.

La gestion de la compétence pluviale en 2024 : en 2023, deux agents ont été recrutés. Les missions de 2024 ont consisté à réaliser un deuxième diagnostic pollution des rejets d'eau pluviale urbaine. Ce sont environ 600 exutoires qui ont été visités et mesurés, et des actions de sectorisation sur les nœuds de construction ont été engagées afin de déterminer les sources de pollution (Bassin versant de Belbex et de Marmiers), ainsi que les systèmes d'assainissement de Cabrières, du Bex, de Sansac et de Saint-Paul. Suite au diagnostic du patrimoine eaux pluviales sur l'ensemble des communes, sur les zones urbaines et à urbaniser, du PLUi, et dans les zones d'Esban, une carte de zonage a été établie et proposée aux communes. A été également engagé le diagnostic du patrimoine eaux pluviales, notamment environ 7 km de réseau ont été nettoyés, inspectés principalement au droit des secteurs ayant fait l'objet de sectorisation.

Le service a entrepris différentes actions pour prévenir et mieux gérer les situations de crise dans l'avenir. Ces actions ont débuté en 2024 et se poursuivront en 2025.

Des actions préventives : affectation à un demi-temps d'un agent sur la gestion des rejets industriels, rencontre d'échanges techniques entre les services et certains industriels, c'est important de travailler en collaboration et d'expliquer les choses, travail collaboratif entre la GEMAPI, le pôle réseau et le pôle STEP sur le suivi du milieu naturel.

Une meilleure gestion des crises : le travail sur l'actualisation d'une procédure de pollution, réflexion sur la possibilité d'aménagement d'un véhicule équipé pour intervenir en cas de crise, suite au fameux dossier de la Jordanne et sensibilisation des agents pour remonter les informations terrains et risques associés.

La station de Souleyrie, production de Biométhane : sur l'année 2024, la digestion des boues qui était en service depuis fin août 2023 a permis de produire, par la valorisation des boues de la station d'épuration en biogaz, près de 2000 MWh de biomethane soit la consommation annuelle de 500 foyers et 360 000 tonnes de CO₂ évitées. Il y a 497 foyers chauffés, 8 bus roulant au GNV, et 363 617 tonnes de CO₂ évitées.

La priorisation des actions sur l'assainissement collectif : liste des systèmes d'assainissement avec besoin d'études ou de travaux importants. D'un côté, le Grand Cycle de l'Eau en Cère amont avec le diagnostic de la masse d'eau, et de l'autre côté, les services de la masse, diagnostic des patrimoines : performances, problématiques réseau, démographie, et diagnostic Agglo pilotage : la GMAO, les diagnostics permanents. Et toujours le cadrage financier avec postulat pour capacité de désendettement de 15 ans maximum en 2032 et la planification 2023-2032 des actions assainissement retenues au contrat territorial pour l'Agglo.

En lien avec la liste des systèmes d'assainissement avec besoin d'études et/ou de travaux importants : à la demande de la DDT, réalisation d'un schéma intercommunal d'assainissement collectif 2026-2030. Priorités grand cycle de l'eau : diagnostic Cère amont et synergies avec le grand cycle. Priorités petit cycle : diagnostic patrimoine : performances, problématiques réseaux, démographie, etc... Et toujours un cadrage financier avec postulat de capacité de désendettement de 15 ans maximum en 2032. Et la planification des actions retenues au contrat territorial pour l'Agglo.

La GEMAPI (la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : sur Cère amont, elle est représentée par la partie rose, le mauve, c'est la Maronne, c'est le côté Pays de Salers, et de l'autre côté, c'est la Truyère, pour Labrousse et Vezels.

Les principaux travaux de la GEMAPI : la restauration de la ripisylve à la Ponétie (le chantier est terminé depuis un moment, avec le suivi de la reprise des plantations et des nichoirs), la régénération de la végétation et le maintien de la dynamique fluviale de l'ancienne carrière de Velzic (le chantier est terminé), l'aménagement agro-pastoral dans la zone humide de Boussac-Saint-Simon (le chantier est interrompu, les sols ne permettant pas les travaux).

Les principales étapes de l'année 2024 : les animations : IUT Génie bio (journées sur le terrain), fête de la Science, fête de la Plantelière, école primaire d'Arpajon (animation), école primaire de Velzic.

Les suivis : 1^{ère} année de suivi des milieux récepteurs (STEP, cours d'eau), 22 stations jusqu'à 7 visites par an au niveau de la réglementation, accompagnement de la mise en place d'un suivi des exutoires pluviaux (GEPU) et 1^{ère} année de suivi des étiages (suivi à coordonner avec le Bassin Dordogne).

Les enjeux à venir du grand cycle de l'eau : Arrêté des Périmètres de Protection Rapprochés, maîtriser les rendements en augmentant le renouvellement de nos réseaux, trouver une nouvelle ressource complémentaire pour les réseaux, mettre en conformité nos systèmes

d'assainissement + exploitation de Souleyrie, diminution des eaux claires parasites, maîtriser la qualité de nos rejets dans le milieu naturel afin de garantir la qualité de notre environnement, des sommets (du Puy Mary) au Lac, moderniser le fonctionnement des équipes avec des outils de sécurisation et de suivi de l'activité, mise en place du contrat de progrès territorial.

La mise en œuvre du contrat du progrès territorial sur le petit cycle de l'eau: attente des services de l'Etat (Préfecture et DDT) de lancer en complément du programme prévu au contrat territorial un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire Agglo, pour planifier et hiérarchiser des actions complémentaires en travaux (réseaux et steps) afin de lever plus rapidement les non-conformités et ne pas avoir de blocage sur l'urbanisme. Attention aux budgets et priorités définis dans le contrat qui pourrait nécessiter de nouveaux ajustements.

Après que l'Assemblée délibérante ait pris acte de cette communication, ce rapport doit être adressé à l'ensemble des maires des communes membres de l'Agglomération, à charge pour eux d'en exposer la teneur devant leur Conseil Municipal, ce, avant le 31 décembre 2025, puis de le mettre à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la séance dudit Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, pour l'année 2024, tel que joint à l'annexe.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions sur ce rapport du prix de l'eau ? Oui Fred.

F. GODBARGE- Oui, merci. Oui, Gérard, tu as parlé des périmètres de protection des captages, sujet qui me préoccupe et qui me passionne. J'aurais voulu savoir si tu as les résultats de l'étude qui avait été commanditée par l'Agglo et la Chambre d'Agriculture concernant les terrains qui se situent en amont des périmètres de captage le long du RD 58.

G. PRADAL- On a quelque chose ?

M. LE PRESIDENT- Bertrand me dit que c'est fin octobre qu'on aura les résultats.

F. GODBARGE- Il y en a un qui me dit oui, les autres qui me disent non.

G. PRADAL- Non, on n'a pas encore les résultats, on les aura à la fin du mois d'octobre.

G. SENAUD- Les travaux ont bien été terminés sur Saint-Simon malgré quelques péripéties qui ont empêché les travaux, météorologiques ou autres. La réception des travaux devrait se faire cette semaine, je n'ai pas la date encore. Les travaux consistaient en la mise en défense du cours d'eau lui-même qui traverse la zone humide, avec une barrière de barbelés de chaque côté et la mise en place d'abreuvoirs pour que les animaux puissent avancer jusqu'à la moitié du ruisseau, pour pouvoir s'abreuver, sans tremper les pieds dans le cours d'eau. L'essentiel des travaux, c'est ça. Et je vous dis, la réception, c'est prochainement.

G. PRADAL- C'est un résultat exemplaire, qui a été fait, là. Ça avait été retardé avant, c'était trop diminué, donc maintenant, oui, ça avance.

M. LE PRESIDENT- Oui, là, c'est le rapport 2024, mais ce sont les travaux 2025. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce rapport ? Vous allez religieusement relayer ce rapport dans vos communes.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION N° 24 : ENVIRONNEMENT / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Le point suivant, c'est le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, là aussi de 2024. Et c'est Stéphane FRECHOU.

S. FRECHOU- Oui, comme pour mon collègue, vous avez en pièce jointe un rapport complet d'une soixantaine de pages. On va vous présenter une toute petite synthèse. Le rapport intégral a été particulièrement bien travaillé par les services pour être un outil pédagogique et intuitif donc sincèrement dans vos conseils municipaux, vous pouvez sans aucun problème y puiser toutes les infos dont vous avez besoin.

Sur le rapport 2024, sur le service public de gestion des déchets, les grandes lignes marquantes en premier lieu ce sont les performances, et ne vous fiez pas aux codes couleurs, tous les indicateurs sont bons qu'ils soient verts, orange ou rouges. Simplement, par rapport à 2023, on observe la diminution telle que nous l'espérions de la production d'OMR par nos habitants. On est passé de 12 800 tonnes à 12 200 tonnes d'OMR produites et collectées. Par contre, les tris ont augmenté, on est passé de 2 600 tonnes à 2 783 tonnes. Et, effet aussi du travail qui est mené de communication, on retrouve de nouveau une progression dans la collecte du verre, ce qui fait qu'on espère trouver moins de verre dans les OMR.

On est sur une bonne trajectoire, le chiffre que vous pouvez retenir c'est qu'aujourd'hui, on produit 201 kg sur l'Agglomération d'OMR par an car au niveau national on est à 249 kg donc on est déjà plutôt bien placé et on espère que les actions que nous menons vont nous amener à diminuer encore de 20 à 30% ce chiffre-là.

Les questions budgétaires : les dépenses de fonctionnement qui augmentent assez fortement, puisqu'on passe de 9,4 millions à 10,8 millions. Quand la taxe, la TEOM qui fait à peu près 75% des recettes est relativement stable, en tout cas, n'augmente pas à proportion, le personnel est maintenu et la masse salariale est la même d'une année sur l'autre. Cela est dû essentiellement à l'augmentation des coûts de nos partenaires, des exutoires, et à l'augmentation aussi de toutes les charges de fonctionnement qu'on peut connaître, carburant, assurance, etc...

Où vont nos OMR ? Là, c'est uniquement la question des ordures noires, des sacs noirs. Vous savez qu'on a initié une bascule de l'enfouissement vers l'incinération au VALTOM. Vous voyez qu'en 2024, on a beaucoup plus amené de déchets au VALTOM que l'année précédente. En gros, on est passé de 5 000 tonnes à 8 000 tonnes, à peu près, qui sont parties au VALTOM sur l'année 2024, avec des mois où l'intégralité de nos ordures partait déjà à Clermont-Ferrand.

Toujours en termes de performance, on s'aperçoit qu'on a de meilleurs retours sur le tri depuis septembre 2024, parce que c'est précisément à partir de cette date-là qu'on a pu se permettre de collecter, deux fois par semaine, le tri sur la zone urbaine Aurillac-Arpajon. A partir de là, on voit clairement que l'augmentation du tri est manifeste.

Les faits marquants en 2024, c'est aussi la réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, qui nous a potentiellement permis de toucher 535 000 euros. On dit potentiellement parce que c'est un droit de tirage au fur et à mesure que les actions, qui étaient visées dans le rapport, sont réalisées, on récupère une partie de la subvention. Evidemment ce n'est pas un chèque en blanc mais, malgré tout, on a été considéré comme la collectivité qui a déposé le meilleur dossier sur la grande région. C'est un travail plutôt remarquable qui a été mené par les services pour nous permettre de dégoter cette somme. C'est toutes les opérations qui concernent tant la performance du tri que la communication, que le tri du carton, des emballages ou du verre.

La mise en place des colonnes de tri et des colonnes de verre : les premières colonnes qu'on a reçues pour remplacer les anciens modèles ou les bacs en 2024.

L'événementiel, c'est la démarche que nous faisons avec, par exemple, les comités des fêtes ou les communes, qui, pour une manifestation, contractualise avec le service qui leur amène des bacs de tri, des colonnes de tri et un peu de communication. Ce service est totalement gratuit mais ça permet à l'issue d'un événementiel d'avoir une bien meilleure performance de tri.

L'action aussi qui a été initiée, un peu tard, qui est restée un peu confidentielle mais qui a quand même bien fonctionné, de collecter vers Noël les cartons dans les communes. On va renouveler en 2025 cette action, en améliorant la communication pour collecter encore plus de cartons et éviter qu'ils ne se retrouvent dans les bacs.

Et puis j'en parlais tout à l'heure, les premières colonnes qui sont arrivées. On en a commandé 104 en 2024, et 306 seront commandées en 2025 pour les OMR, sur un budget qui était de 700 000 euros pratiquement en 2024 et qui sera de 980 000 euros en 2025. J'appelle les communes, on recherche des terrains pour stocker les colonnes. On l'a vu en Commission, je crois qu'il a déjà été répondu. Mais en tout cas, si vous avez des terrains vacants qui peuvent recevoir les colonnes en attendant qu'elles soient redistribuées à proximité, ça nous fait gagner du temps quand on les distribue ensuite.

G. PRADAL- C'est trop loin LABROUSSE ?

S. FRECHOU- Un peu.

Pour les perspectives 2025, puisqu'on est quasiment en fin d'année, nous sommes toujours sur la même démarche, un abandon peu à peu de l'enfouissement à la DRIMM mais une reprise de nos OMR sur le VALTOM qui devrait théoriquement arriver à 100% d'ici deux ans. Cette année nous avons répondu notamment à l'enquête publique sur Clermont-Ferrand pour expliquer pourquoi nous faisions cette démarche. Il y a eu un débat en Conseil de la Métropole, pour expliquer aussi, l'accord de nos collègues du Grand Clermont sur cette démarche, que les OMR de tout l'arrondissement d'Aurillac, Châtaigneraie, Cère et Goul puissent arriver sur le VALTOM. C'est une démarche qui suit son cours, qui devrait arriver d'ici deux ans à terme. De la même manière, en dépit des difficultés du producteur SULO, on espère poursuivre et terminer d'ici deux ans le remplacement des bacs par les PAV. On est sur ces démarches-là. On a vu tout à l'heure la question de l'économie circulaire avec Pampa, mais on pense que la ressourcerie sera opérationnelle en janvier ou février prochain. Il nous permettra aussi, parce que là vous ne l'avez pas, mais on a des gros volumes qui sont traités en déchetterie, à peu près à volumes équivalents à ce qu'on collecte en PAV ou en BAC. L'idée, c'est aussi de détourner des flux sur les déchetteries.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions. On a vu dans la presse certains éléments concernant des exutoires qui se trouvaient hors région et qui, a priori, ont besoin de gisements pour fonctionner peut-être de manière plus rentable. Aujourd'hui, nous restons dans les trajectoires que nous avons décidées ensemble. On n'est pas totalement fermés, mais, en tout cas, en ce qui concerne la maîtrise de l'outil et la maîtrise des tarifs, nous sommes sur quelque chose de plus pérenne sur les choix que nous avons effectués.

M. LE PRESIDENT- Je voudrais compléter ces propos, parce que c'est vrai que l'article de lundi dernier dans notre journal local, qui traitait de ce sujet, d'un site qui serait à Viviez, à côté de Decazeville, m'a interpellé parce que nous n'avons eu aucun contact avec l'entreprise Séché, qui aura vocation à exploiter ce site. Et surtout, le système tel qu'il est mis en place nécessiterait, si nous avions eu des discussions avec cette entreprise, d'adopter des procédures de collecte qui seraient différentes, puisqu'aujourd'hui les biodéchets, sont traités en amont pour ceux qui

le souhaitent, mais nous n'avons pas de tri des sacs noirs sur les biodéchets. Or, le système tel qu'il est proposé sur le site de l'Aveyron, si je comprends bien, doit exclure ces biodéchets et surtout doit pratiquer la déshydratation des déchets, ce qui veut dire pour la collecte, des coûts supplémentaires et surtout nous n'avons aucune idée du prix de la tonne d'OMR. Nous avions fait un choix en 2023 qui était de ne pas prendre la décision de construire sur Aurillac une unité de traitement, et bien nous en a pris, puisque vous avez vu les chiffres, qui doivent être exacts, 80 millions le coût d'investissement d'une unité de traitement des OMR sur le territoire. Ce qui nous aurait entraîné, pour nos 18 000 tonnes, on aurait pu les traiter, mais il aurait fallu rapatrier plus de 50 000 tonnes sur le territoire pour que cette installation soit rentable. Ça, c'était une des raisons qui nous avait motivés pour étudier une solution alternative avec le VALTOM, qui certes était éloigné, enfin beaucoup moins, le VALTOM c'est 157 km, Montech c'était 202 km. Ça faisait une réduction des kilométrages, mais pour autant, on traitait nos déchets de façon complète, en produisant de l'énergie et en offrant une solution. La trajectoire notamment du coût du tonnage était bien claire et a été bien respectée par le VALTOM. J'ai pris quelques chiffres sur le traitement de la tonne d'OMR au VALTOM, c'est 212 euros depuis 2 ans, 2024-2025, alors que sur le site de Montech, où c'est l'entreprise Séché, 204 euros la tonne en 2025 et 214 euros en 2026. C'était de l'enfouissement. Je ne sais pas quel va être le prix sur le site de Capdenac mais on peut présumer que compte tenu à la fois de l'absence de tonnage et du poids de l'investissement ça peut être beaucoup plus cher. En tout cas, dans l'article, il était évoqué les tonnages qui ne correspondent pas à la réalité. Aujourd'hui, Stéphane nous les a présentés, nous avons 7 000 tonnes à Montech et 11 000 tonnes au VALTOM.

S. FRECHOU- Oui, ça c'est le rapport 2024. Et on peut aussi dire, concernant les biodéchets, qu'en 2024, on a distribué 740 composteurs, alors qu'on n'en a distribué que 300 l'année d'avant. On est sur une démarche d'extraction des biodéchets, des OMR individuelles, qui est différente et on va inaugurer toute une série de composteurs collectifs dans les semaines et les mois qui viennent. C'est un choix territorial différent, il est difficile de comparer les process. En tout cas, ce dont on est sûr nous autres, c'est que les trajectoires de coût et les trajectoires de technique sont assumées, tandis que d'autres mixent un peu d'enfouissement, un peu d'incinération, sans savoir exactement quels sont les pourcentages en fonction de l'arrivée et du taux d'humidité des camions. Ce qui entraîne après des surcoûts évidemment parce que la TGAP n'est pas la même quand on enfouit que quand on incinère et on n'a aucune visibilité sur le SRADDET à venir. Combien de temps pourrons-nous rester dérogatoires et continuer à aller hors région ? On ne le sait pas, parce que même si c'est proche, c'est quand même l'Occitanie. Donc nous préférons rester actuellement et nous avons à ce titre une unanimité avec les collègues de Châtaigneraie et de Cère et Goul. Nous préférons rester sur quelque chose de bien plus sûr, Auvergnat, qui nous permet aussi de développer des solutions de territoire à divers réseaux.

M. LE PRESIDENT- Et pour finir sur la réduction potentielle du kilométrage, je rappelle que, quand nous avons sollicité les transporteurs pour amener au VALTOM, nous avons sollicité des transports au GNV, qui émettent 80% de moins de gaz à effet de serre et de particules fines. Et, nous avons corrélativement introduit une réflexion sur le ferroulage qui va pouvoir compléter et peut-être aboutir à une utilisation par le train de ces déplacements dans un avenir plus ou moins lointain mais, qui, en tout cas fait l'objet d'une étude qui est consensuelle au sein des intercos. Je ne sais pas si cet article a suscité quelques émois dans la population, je pense que c'était plus une démarche marketing de l'entreprise Séché qui cherche à tout prix des tonnages, mais, nous en l'état actuel, et sauf information qui nous annonce le coût de l'OMR à moitié prix de ce qu'on connaît actuellement, c'est difficile d'adapter notre collecte, notamment avec les prescriptions de déshydratation des biodéchets, mais surtout le maintien de 30% d'enfouissement. C'est un choix qui impacte l'environnement alors qu'aujourd'hui, nos déchets produisent de l'énergie qui est redistribuée sur le territoire. Certes c'est le territoire clermontois, mais on est quand même suffisamment proche et je crois que ce sont les Hôpitaux et l'Université qui sont desservis par l'énergie donc ça veut dire que ce sont des gens qui interviennent aussi sur notre territoire.

S. PRAT- Oui et merci Monsieur le Président, c'est important ce point de vue et cette argumentation puisque l'article aurait pu nous prêter des intentions qui n'étaient pas les nôtres. Et en fait, d'ailleurs, c'est dommage que Stéphane FRECHOU ou même Pierre MATHONIER n'aient pas pu répondre, enfin en tout cas n'aient pas eu voix au chapitre dans ces interrogations. Je crois que vous avez raison, il ne faut pas qu'on soit dupe de l'entreprise, du coup marketing que peut faire l'entreprise Séché. La valorisation des déchets reste un marché soumis aux logiques capitalistes et donc financières. Donc voyant que l'Agglo et un certain nombre de collectivités se décalent de l'enfouissement et vont vers l'incinération, le coup était beau, en tout cas, c'est peut-être un coup d'épée dans l'eau, mais ils ont tenté. Il faut qu'on reste sur notre cap qui est toujours de dire de diminuer les déchets à la source. Alors on peut avoir des débats, et on en aura sûrement dans le prochain mandat sur comment on fait. Je me suis déjà exprimé en ce sens en disant que la culpabilisation de l'individu et l'individualisation de la collecte était une fausse bonne idée mais le débat va se poursuivre et surtout d'avoir cette réflexion très importante sur le ferrouillage, comme nous sommes obligés d'exporter nos déchets et qu'il nous reste à avoir un transport le plus écologique et sûr possible.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il d'autres remarques ? Oui Jean Luc ?

JL. LENTIER- Oui, merci pour ces explications. Je pense que, comme tu l'as dit, il y a beaucoup de monde, en lisant le journal en début de semaine, qui s'est interpellé, qui s'est interrogé. Nous les premiers. Je me pose simplement la question de l'explication que tu viens de nous faire, de façon synthétique ou autre. Comment peut-on le faire via nos moyens de communication à la population ? Sans rentrer dans les polémiques par rapport à ce qu'il y a ici, mais je pense que la population est aussi interpellée, et c'est tellement présenté, comme tu l'as dit, à juste titre, de façon marketing. Depuis lundi, on a été pas mal sollicités et je pense que l'explication technique, on est des élus, on aura du mal à la relayer. Je pense à l'Agglomag, je pense qu'il faudra le faire aussi pour que les choses soient claires pour tout le monde. Enfin, c'est mon avis, je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. LE PRESIDENT- Tu as tout à fait raison, il faudra faire un article très précis là-dessus. Pas de demande autre ? Là aussi c'est un rapport, donc c'est porté à connaissance. Vous aurez peut-être, quand vous présenterez dans vos communes, l'argumentaire détaillé de ce qu'on vient de vous présenter. Très bien.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION N° 25 : TRANSPORTS / PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Le rapport de la STABUS, SA-SPL STABUS pour l'année 2024, Monsieur FRECHOU.

S. FRECHOU- Donc le rapport d'activité STABUS 2024. C'est pareil, le rapport exhaustif, vous l'avez en pièce jointe.

Les faits marquants : pas mal d'actions ont été réalisées sur l'année 2024.

D'abord, les présentations des audits financiers, sociaux et des marchés publics qui s'étaient déroulés sur deux années calendaires avec la présentation 2024 aux représentants du personnel, aux salariés et au Conseil d'Administration qui nous a permis, dans un premier temps, comme première action correctrice de remettre tout ce qui concerne les marchés publics en conformité avec la réglementation.

La fin du contrat de sous-traitance avec l'Entreprise Euro Taxi, qui assurait des courses PMR, parce qu'ils n'étaient pas toujours en capacité de répondre, ils ont décidé eux-mêmes de ne pas reconduire le contrat. On a repris un certain nombre de courses en interne, ce qui a évidemment engendré de nouveaux coûts.

Et puis des avenants au contrat d'OSP comme il en existe chaque année, pour, par exemple, la prise en charge de l'offre de vélo, la prolongation de la durée du contrat pour coller à la durée de l'OSP et être cohérent avec le schéma des mobilités et l'étude du schéma des mobilités. On n'allait pas changer le contrat d'OSP avant d'avoir les retours de l'étude mobilité.

Les données commerciales : on a fait un petit peu moins de kilomètres en 2024 qu'en 2023, très peu, 0,11% en moins, c'est lié au fait qu'on a dû sous-traiter la ligne D, qui prolonge la ligne d'Arpajon, de ramassage scolaire, parce qu'elle doit être effectuée par des cars avec ceinture de sécurité. Elle ne peut plus être effectuée par des bus au regard de la réglementation.

La fréquentation: la Stabus a transporté presque 1 250 000 voyageurs sur l'année, 12 000 voyages sur le réseau des personnes à mobilité réduite, avec des recettes commerciales en nette hausse, à presque 850 000 euros, dont 827 000 euros sur le simple achat de titres de transport et, de manière anecdotique, 17 000 euros sur la location de vélo. Aucune évolution tarifaire en 2024.

Les investissements qui sont portés par l'Agglomération : le remplacement d'un autobus et puis l'achat, le remplacement d'un véhicule léger par un véhicule électrique.

Les grandes charges pour 2024 ont été une provision pour le départ du Directeur ; qui a été effectif en 2025, la reprise de provision à hauteur de 45 000 euros et puis une grande réforme du service d'exploitation qui nous a permis de baisser très significativement la dette sociale avec une réorganisation de tous les plannings qui a permis aux agents de poser leurs congés correctement, de moins accumuler de congés sur les CET et donc de réduire la dette sociale. Ce qui nous a amené à un exercice à zéro.

Les chiffres d'affaires sont passés de 156 000 à presque 183 000 euros entre 2023 et 2024, mais évidemment les charges de fonctionnement augmentent plus vite que ne progressent les chiffres d'affaires parce que la sous-traitance augmente, parce que les assurances augmentent plus vite que l'inflation. On se retrouve avec un résultat tout juste à l'exercice.

On a sur les données financières 2024 une augmentation de 3% de la subvention d'exploitation de l'Agglo et une augmentation de la rémunération liée au vélo. L'augmentation des recettes d'exploitation est essentiellement due à la reprise de la desserte du Clos des Alouettes et de transports occasionnels qui sont plus nombreux à présent. Les charges qui augmentent, c'est essentiellement lié à la sous-traitance qui augmente plus vite que l'inflation, et puis les assurances qui, elles, augmentent carrément de 25% par an. Ce sont des coûts qu'on ne peut pas réduire.

Alors, je parlais de meilleure gestion de l'exploitation avec l'épuration des reliquats de congés 2023 et la prise intégrale des congés 2024, et si la barre des 50 salariés avait été franchie en 2023, nous sommes passés en 2024 à 48 salariés, et nous sommes aujourd'hui à 47 salariés, pour information.

Le taux d'absentéisme paraît élevé mais il est lié essentiellement à trois personnes qui sont en arrêt de très longue durée, ce qui fausse un peu les statistiques parce que sur l'ensemble des collaborateurs, nous avons très peu d'arrêts maladie.

Nous avons aussi mené un audit sur les risques psychosociaux avec un plan d'action qui se déroule depuis 2024 qui nous a permis de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun :

mettre en place une gouvernance un peu plus cohérente, et puis essayer de faire participer le personnel pour qu'il se sente un peu plus acteur de l'entreprise. Il y a des ateliers collaboratifs qui ont été mis en place et puis tout un tas d'ateliers pour alléger la charge mentale des conducteurs et mieux outiller les salariés face aux conflits, parce que le public que nous recevons à la Stabus est de plus en plus souvent en grande fragilité, parfois très instable et ça amène les collaborateurs à gérer des situations de violence parfois très compliquées.

Puis nous avons renforcé et modifié la communication interne. Sur les grandes décisions RH, il y a eu le départ en retraite effectif du responsable d'exploitation mais qui n'était plus effectivement dans l'entreprise depuis de longs mois, l'embauche de Monsieur ZARAMELLA en tant que directeur adjoint et responsable d'exploitation et puis une procédure de licenciement envers le directeur. Ce qui nous a amené en 2025, puisque, il faut bien expliquer les suites, à fusionner les postes de responsable d'exploitation et de directeur et à ne garder qu'un poste de cadre, là où il y en avait deux.

Les grandes orientations pour 2025 : des choses qui ont déjà été réalisées entre janvier et octobre pour l'essentiel. Changement d'itinéraire de la navette pour optimiser le temps de parcours, à la demande d'ailleurs des chauffeurs, un contrat de sous-traitance des PMR avec un nouveau taxi, Monsieur Liandier, une étude sur la restructuration du réseau, on l'a dit, en lien avec le schéma des mobilités, tout un tas d'accords d'entreprise puisque le dialogue social a été relancé et est assez riche : on a pu mener un accord sur la sécurité des biens des personnes, un accord sur la mise en place des astreintes, sur l'attribution des tenues vestimentaires, sur la simplification de la BDESE, un accord NAO avec une réforme qui nous a permis d'attribuer la prime « Festival de rue », c'est tout simple, c'est parce que précédemment la prime était distribuée à l'intégralité des salariés et aujourd'hui elle n'est distribuée qu'à ceux qui sont réellement présents, un accord sur le compte épargne-temps, un accord pour nous mettre en conformité avec l'Urssaf, un accord pour la prime vélo pour les personnels qui viennent en vélo travailler, un nouveau règlement intérieur, la mise en place d'un coffre-fort numérique pour dématérialiser les feuilles de paye.

Et puis, les objectifs que nous avions fixés, qui ont été tenus, c'est rester sous la barre des 50 salariés. Je l'ai dit, aujourd'hui, nous sommes à 47. Lancer un appel d'offres pour le périurbain, il a été lancé. Nous sommes en train de recevoir les offres pour le TPMR et pour le transport à la demande. La concession publicité sera faite d'ici le mois de décembre. Et puis, la poursuite de la dématérialisation des pièces comptables, et puis l'organisation d'un meilleur suivi budgétaire de la Stabus.

M. LE PRÉSIDENT- Merci Stéphane pour ces informations. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur Mariou.

P. MARIOU- Merci. Alors, pas tout à fait sur ce rapport, mais en lien. Lors du précédent Conseil Communautaire avaient été débattus, puisqu'il a été classé du groupe A au groupe B, les abandons de créances. Ça nous a permis, alors surtout quand on n'assiste pas au conseil d'administration et pour comprendre, d'identifier les déficits des années 2023 et 2024, de connaître multiples abandons de créances, et de rappeler la recapitalisation par certaines communes. Avec ces abandons de créances, est-ce que le budget de la STABUS est en déficit depuis plusieurs années ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT- Il y a eu des années de gros déficit, oui. Mais c'est avec les abandons de créances qu'on a résolu ces déficits. On a décidé ces abandons de créances parce qu'il y avait des mesures qui étaient appliquées, et structurellement les mesures nous ont rendu hors d'eau mais il fallait éponger le report déficitaire qui a été absorbé à la fois par les abandons de créances et par l'augmentation de capital.

S. FRECHOU- Pour être précis, on avait donné les chiffres, lors de cette intervention à l'époque. On est passé de 100 et quelques mille euros de déficit en 2022, à 130 000 en 2023, et à 20 000 euros en 2024. Voilà à peu près la trajectoire sur les trois derniers exercices complets de la Stabus, avec diverses explications.

Il y a eu les années de sortie de Covid où tous les réseaux équivalents de France avaient des déficits pour certains bien plus importants que le nôtre, qu'il fallait, pour le coup, résorber peu à peu. On a vu, en interne, qu'est-ce qu'on pouvait faire pour résoudre un peu cette question-là, mais ce n'est pas tous les postes. En ayant un peu plus de rigueur et en refaisant un peu plus d'organisation, on voit qu'on a moins de dettes sociales puisqu'on permet aux gens de prendre les congés. C'est un travail de fond qui a été mené, mais les causes sont multifactorielles. La première des causes, c'est la question des années Covid, où nous avions quand même des charges d'investissement, de fonctionnement, et pas de personnes transportées, et toute une augmentation à la sortie du Covid des coûts qui a été faramineuse, notamment sur les carburants, sur les fluides, sur les autres fluides de maintenance, sur les assurances. J'en ai parlé, mais prenons 25% par an, ce n'est pas neutre.

P. MARIOU- Alors quelles sont les estimations pour les projets à venir sur l'équilibre financier de la Stabus ?

S. FRECHOU- C'est très compliqué, on fait au mieux pour finir tous les exercices à l'équilibre, mais on ne garantit pas, comme pour d'autres SPL, d'être à plus 20 000 ou à moins 20 000, on est vraiment en gestion à l'euro ; je dirais à l'Auvergnate. On n'a pas de marge parce que vous dites qu'on a recapitalisé mais on s'est pas assuré de bas de laine c'est-à-dire qu'on a remis les comptes à zéro donc dès qu'une surprise arrive, par exemple, l'augmentation des assurances, de la facture des sous-traitants qui est de 8% au lieu d'être de 3% quand l'inflation est de 3 ; il faut bien l'absorber donc on a un contrat d'OSP avec une clé qui nous permet une certaine plasticité, mais qui n'avait pas, quand elle a été construite, tous les facteurs que nous connaissons aujourd'hui. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que l'entreprise est bien gérée, gérée au mieux, mais effectivement, moi je ne connais pas le coût du carburant demain avec ce qui se passe internationalement, et ça n'a pas été anticipé dans le contrat d'OSP à l'époque, donc peut-être qu'il faudra prévoir un petit déficit, ou peut-être que nous serons excédentaires, mais nous serons pas sur les 300, 500 000 euros de déficit, parce qu'on a recapitalisé, mais on a aussi bénéficié d'un prêt de 500 000 euros en début de mandat. Nous ne serons pas du tout sur ces données-là, sur cette année, ça, je peux vous l'assurer, néanmoins, pour l'instant, les données que j'ai à mi-exercice, c'est un exercice difficile, 2024, mais ce n'est pas un exercice impossible, donc on devrait arriver sur quelque chose qui est proche de l'équilibre, mais je ne peux pas vous garantir aujourd'hui, et c'est impossible, dans les domaines des transports, d'avoir une prévision à l'euro près.

M. LE PRESIDENT- Je ne connais pas un chef d'entreprise qui peut dire qu'il ne sera pas en déficit ou en bénéfice.

P. MARIOU- Dans la délibération est évoqué l'audit financier. Quels étaient les points essentiels qui sont ressortis de cet audit financier ?

S. FRECHOU- C'est ce que nous avons mis en œuvre, c'est à dire, mieux respecter le code des marchés, un peu rationaliser l'exploitation pour qu'on soit au plus près sur les plannings. On a tout optimisé, on a réduit le personnel encadrant, c'est-à-dire un cadre supérieur de moins, un agent de maîtrise de moins depuis deux ans, on ne peut pas aller en dessous. Les chauffeurs, le nombre de chauffeurs dépend du service qui est demandé par l'Agglomération à la Stabus. Si on me dit de faire moins de kilomètres, de ne plus desservir tel ou tel endroit, évidemment qu'on y réfléchira. Mais dans le contrat actuel, nous avons le strict minimum, et je vous garantis que c'est le strict minimum, à chaque fois qu'il y a un arrêt maladie, on se torture pour trouver un intérimaire. Alors c'est bien géré, c'est tendu, c'est ce qu'il faut parce que c'est de l'argent

public, on ne demande pas d'embaucher des gens pour qu'ils ne travaillent pas, mais moi je ne vous garantis pas, ni un exercice excédentaire, ni légèrement déficitaire.

P. MARIOU- Merci pour ces informations.

M. LE PRESIDENT- Oui, Madame Lachaize.

S. LACHAIZE- Alors je suis ravie que Philippe MARIOU ait repris ce que j'avais dénoncé un peu au dernier Conseil Communautaire. Il me semble que vous ne nous aviez pas donné un résultat à zéro euro.

S. FRECHOU- Ce qui permet le résultat à zéro, c'est l'abandon de créance de 20 000 euros. Sinon, on a un déficit de 20 000 euros.

S. LACHAIZE- Oui, mais vous ne nous aviez pas donné ce chiffre.

S. FRECHOU- J'ai le compte-rendu, 25 000 euros, j'avais dit en séance.

M. LE PRESIDENT- Tu l'as approuvé tout à l'heure, le compte-rendu.

S. LACHAIZE- Au niveau des PMR, j'avais une question. J'ai compris que vous aviez changé de taxi. Mais 24 000 euros pour le Clos des Alouettes, c'est géré comment ?

S. FRECHOU- Alors c'est un contrat que nous avons avec le Clos des Alouettes, puisque nous faisons du ramassage. Nous permettons de bénéficier d'un ramassage au prix d'un ticket de Stabus. Les gens qui bénéficient du Clos des Alouettes sont amenés avec un car au Clos des Alouettes.

S. LACHAIZE- Alors là ce n'est pas un taxi ?

S. FRECHOU- Non c'est en interne, un minibus.

S. LACHAIZE- Comment on explique ce déficit ?

S FRECHOU- Ce n'est pas un déficit, c'est une facture que nous faisons au Clos des Alouettes, ce sont des sous qui nous rapportent à la Stabus, mais que nous facturons à l'euro. On ne fait pas des sous sur le dos du CCAS.

S. LACHAIZE- C'est bien.

C. PESTRINAUX - Oui, juste une précision, c'est important d'insister, on paye le coût réel que vous nous facturez, mais on ne fait pas payer le coût réel aux familles. Les familles, elles payent que le ticket de bus.

S. FRECHOU- Les familles payent, oui, le prix d'un ticket de bus, alors que ça doit coûter, possiblement, 50 à 100 fois plus.

S. LACHAIZE- Oui, c'est ce qui explique la différence.

S. PRAT- Je vais essayer de sortir des débats budgétaires. L'essentiel dans les transports et dans Stabus, c'est quels services nous proposons aux habitants de l'Agglomération ? personne n'en a parlé, mais l'instabilité que nous allons avoir en face de nous, fait que nous avons des questions comme, je reprends un débat de tout à l'heure. Mais comme le maire de Jussac qui nous dit, le ZAN, qu'est-ce que ça va être ? Mais en même temps il a raison, ce sont des réalités nationales qui se confrontent aux réalités locales, et l'incertitude de toutes les entreprises du

bassin est aussi en question et la Stabus est dedans mais les budgets de la Stabus, c'est un peu poche gauche et poche droite avec ceux de l'Agglomération. C'est quel service nous allons demain rendre aux habitants de l'Agglo ? Et en fait, on va être dans une contradiction folle, c'est-à-dire si on veut absolument une bonne santé financière de Stabus, on arrête tout, on prend trois chauffeurs et puis elle sera en très bonne santé financière. Je réponds simplement au poncif financier et économique, sinon l'Agglomération n'est plus un service public, on en fait une entreprise et puis on gère des flux financiers. Mais on va être pris dans une contradiction d'un schéma mobilité, d'un schéma cyclable, d'une étude TPMR, d'une étude sur la ligne covoiturage que nous allons voir, c'est-à-dire des besoins qui vont s'exprimer sur notre territoire de se déplacer de manière nouvelle en diminuant la voiture et en augmentant les parts des mobilités alternatives et des questions financières qui vont complètement nous percuter. Relevons le débat aussi et posons la question de quel est le vrai service qu'on va donner demain aux habitants de l'Agglo.

M. LE PRESIDENT- Ce sera dans le projet de territoire.

S LACHAIZE- La question, si j'ai aussi compris, Monsieur FRECHOU, c'est par rapport au seuil de 50 salariés. Pour une fois, je vais rejoindre Monsieur PRAT, ça va être noté dans les annales, mais par rapport à ce seuil, est-ce que c'est ce seuil qui nous empêchera demain de mieux travailler ?

S. FRECHOU- C'est un gap pour les entreprises, passer de 49 à 51 salariés, c'est très compliqué. On assume, mais pour 3 ans, parce que sinon ça veut dire qu'il faut revoir complètement l'OSP et nous doter de plus de subventions, parce que concrètement, j'ai 3 équivalents temps plein en temps de décharge que je n'ai pas quand je suis en dessous de 50 alors vous voyez on en a profité, parce qu'à chaque chose malheur est bon, pour faire du dialogue social et multiplier les accords et mettre tout ce qu'on pouvait faire dans ce temps-là mais c'est une tranche qui est trop compliquée. C'est une trop petite entreprise sauf si vous nous permettez de développer les services de la Stabus bien au-delà de 50. Si on double, si on triple le nombre de salariés, ça sera intéressant. Mais à 51, c'est une contrainte budgétaire, réglementaire, qui est vraiment très compliquée pour une toute petite entreprise qui n'a pas cette culture-là. Et on est tout le temps en train de se demander si on respecte la loi, si on ne la respecte pas. Dès que le mandat de 50 salariés est fini, qu'on n'a plus de CSE, je retrouve 2,8 équivalents temps plein de plus, ce qui nous permettra de donner un peu de mou aussi et de faire un petit peu moins appel à l'intérim. Et puis maintenant qu'on a instauré un dialogue social de qualité et reconnu de tous, on va garder ces habitudes, on ne va pas abandonner ce mode de fonctionnement, mais par contre, on va retrouver des marges de manœuvre.

M. LE PRESIDENT- Je rappelle que les produits versés par l'Agglo, c'est 5 millions 5.

S. LACHAIZE- Juste, on peut être satisfait aujourd'hui d'avoir eu la dernière fois un débat, ce qui amène aujourd'hui à avoir des réponses assez claires et d'avoir des informations qu'on n'avait pas peut-être forcément en amont. Merci, Monsieur FRECHOU.

M. LE PRESIDENT- Si je peux compléter la satisfaction, c'est surtout que les mesures qui ont été prises portent leurs fruits et ont permis d'assainir la situation de la Stabus, car les précédents audits avaient révélé des choses qu'il fallait rectifier. Là aussi, c'est un dossier simplement à porter à connaissance, donc il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport sur la situation de la SA-SPL STABUS au titre de l'année 2024.

DÉLIBÉRATION N° 26 : TRANSPORTS / EXPERIMENTATION D'UNE LIGNE VIRTUELLE DE COVOITURAGE, AMENAGEMENTS ET ANIMATION ASSOCIES - FONDS VERT 2025 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. LE PRESIDENT- La délibération suivante, c'est l'expérimentation de la ligne virtuelle de covoiturage, et c'est Sébastien PRAT qui nous le présente.

S. PRAT- Oui, merci. Alors, la délibération 26, la dernière. C'est proposer au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement et de demander le soutien du Fonds Vert sur cette démarche.

Vous le savez, le Schéma des Mobilités a fait jour qu'il fallait que nous puissions développer plusieurs solutions plurielles de déplacement et de solutions de mobilité pour lutter contre l'autosolisme et apaiser la circulation automobile et favoriser les déplacements alternatifs. Donc ça a été un petit peu dit, mais nous travaillons sur la restructuration du réseau, la construction de ces parkings-relais dans les communes et en périphérie d'Aurillac et d'Arpajon. Dans le même temps, nous travaillons, et la Commission Transports du 14 octobre va le dire, mais au schéma d'infrastructures cyclables, nous sommes en phase 2, qui a bien avancé, on secoue les autres collectivités pour avoir une desserte ferroviaire adaptée, et notre lettre est toujours lettre morte, c'est le cas de le dire, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est dommage.

Le quatrième volet, c'était le covoiturage, et nous avons proposé à un bureau de le faire et de l'effectuer sur trois niveaux, c'est-à-dire créer une ligne de covoiturage virtuelle sur la Vallée de l'Authre, sur les Communes de Naucelles, Jussac, Crandelles, Reilhac, Laroquevieille, Marmanhac et Teissières-de-Cornet, qui se passe par des ateliers publics à destination des entreprises et des habitants de ce territoire. Ces ateliers dans les entreprises, ont eu lieu entre midi et deux, ce jour au Village d'Entreprises, demain à la Cité Administrative et jeudi sur la zone des 4 chemins. Et auprès des habitants, demain à Jussac à partir de 18h à la salle des activités et le 8 octobre au Buron de NAUCELLES. Ça c'est la première étape pour avoir de la concertation et faire de la communication sur cette ligne de covoiturage.

Le deuxième étage de la fusée, c'est l'aménagement d'aires de covoiturage avec de la signalétique adaptée au sol sur ces lieux de covoiturage qui devront se faire à Naucelles, Jussac et Reilhac. Les services ont travaillé en concertation très fine avec les communes de Naucelles, Jussac et Reilhac pour avoir des emplacements dédiés. Alors je sais que tu l'as fait, Maryline, mais comme les chemins de randonnée ne passaient pas par Mandailles, tu ne pouvais pas concerter Mandailles.

Et la troisième étape, c'est la création d'un comité d'usagers sur l'application régionale Mov'ici, afin que les covoitureurs puissent se rencontrer. Le lancement officiel de cette ligne de covoiturage virtuelle, si tout se passe bien, se fera fin novembre. L'objectif est de multiplier ces points de covoiturage sur tout le territoire en lien avec le Schéma des Mobilités, parkings-relais, points de rencontres et lieux d'intermodalité.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement et de solliciter le soutien financier de l'État avec le fonds vert qui devrait être entre 8 000 et 20 000 euros sur un projet de 40 000 si nous sommes retenus.

M. LE PRESIDENT- Merci Sébastien.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 30 juin 2025

Dernier point, ce sont les décisions du Président, du Premier Vice-Président et du Bureau qui ont été prises par délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Y a-t-il des questions sur ces éléments ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Eh bien je vais vous souhaiter une bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 21h30.

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de Séance,

Christian POULHES